

CONVENTIONS COMMUNALES POUR LE LOGEMENT DES TRAVAILLEURS SAISONNIERS SUR LE TERRITOIRE DE SERRE-PONÇON



Table des matières

PRÉAMBULE	3
Introduction	4
Contexte des Hautes-Alpes.....	4
Présentation du territoire de Serre-Ponçon	4
METHODOLOGIE	14
RESULTATS GENERAUX	18
Questionnaire destiné aux travailleurs saisonniers.....	18
Questionnaire à destination des employeurs.....	28
RESULTATS COMMUNAUX.....	30
Baratier	30
Châteauroux-les-Alpes.....	32
Chorges	33
Crévoux.....	35
Crots	36
Embrun	37
Le Sauze du Lac.....	39
Les Orres	40
Pontis.....	43
Prunières.....	44
Puy Saint Eusèbe.....	45
Puy Sanières	46
Réallon	47
Saint André d’Embrun	49
Saint-Apollinaire	50
Saint Sauveur	51
Savines-le-Lac	52
OBJECTIFS ET PLAN D’ACTION	55
Objectifs.....	55
Plan d’action	55
ANNEXES	57

PRÉAMBULE

Contexte

L'article L.301-4-1 du code de la construction et de l'habitation créé par la loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne du 28 décembre 2016 prévoit que les communes ayant reçu la dénomination de « commune touristique » doivent conclure avec l'État et pour une durée de trois ans, une convention pour le logement des travailleurs saisonniers. Cette convention doit identifier les besoins en logement des travailleurs saisonniers, fixer les objectifs d'une politique locale visant à mieux répondre à ces besoins et définir les moyens d'action à mettre en œuvre pour les atteindre.

La convention doit être signée avant le 28 décembre 2019. Si elle n'est pas signée à cette date, le Préfet a la possibilité de suspendre la reconnaissance de commune touristique pour une durée de trois ans.

Commune touristique

Le code du tourisme (article L.133-11) donne des critères précis pour l'obtention de la dénomination « commune touristique » :

« Les communes qui mettent en œuvre une politique du tourisme et qui offrent des capacités d'hébergement pour l'accueil d'une population non résidente, ainsi que celles qui bénéficient au titre du tourisme (...) de la dotation supplémentaire ou de la dotation particulière identifiées au sein de la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement, peuvent être dénommées communes touristiques. »

Une demande de classement pour l'ensemble des communes de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon a été déposée le auprès des services de la Préfecture des Hautes-Alpes le 1^{er} octobre 2018. Par arrêté du 25/11/2019 chacune des 17 communes membres ont reçu la dénomination « commune touristique ».

Sur le département des Hautes-Alpes, 16 autres communes sont classées communes touristiques ou station de tourisme.

La Communauté de Communes de Serre-Ponçon a pris en charge la réalisation du diagnostic des besoins en logement saisonniers ainsi que des propositions d'objectifs pour répondre aux besoins identifiés. Le diagnostic présenté dans ce document a été finalisé en août 2018.

La Communauté de Communes de Serre-Ponçon n'étant pas reconnue comme établissement public de coopération intercommunal « touristique », elle ne sera pas signataire de la présente convention.

Introduction

Contexte des Hautes-Alpes

Situation démographique (année 2016).

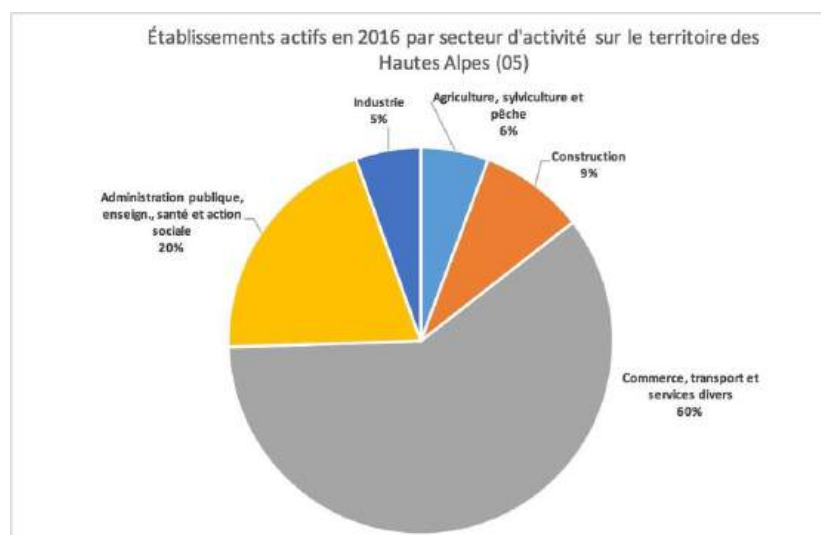
Avec une population totale de 140 916 habitants, le département des Hautes Alpes est le département le moins peuplé de la région Provence Alpes Côte d'Azur (PACA). Il est le 3^{ème} département le moins peuplé de France.

Sa superficie se situe dans la moyenne des autres départements de la Région. Par conséquent, le département possède une densité relativement faible, estimé à 23,56 habitants par km².

Départements de la Région PACA	Nombre d'hab.	Superficie	Densité
(04) Alpes-de Haute Provence	161 664 hab.	6 925,22 km ²	22,31 hab./km ²
(05) Hautes-Alpes	140 916 hab.	5 548,68 km ²	23,56 hab./km ²
(06) Alpes-Maritimes	1 080 614 hab.	4 298,58 km ²	249,66 hab./km ²
(13) Bouches-du-Rhône	2 043 941 hab.	5 087,49 km ²	401,75 hab./km ²
(83) Var	566 096 hab.	5 972,54 km ²	164,94 hab./km ²
(84) Vaucluse	566 096 hab.	3 567,13 km ²	149,78 hab./km ²

Source : Cartedefrance.fr et Insee.fr

Économique



Source : INSEE 2015

Le secteur d'activité prééminent sur le territoire des Hautes-Alpes est celui des "Commerces, Transports et Services Divers" qui concerne 60% des établissements actifs en 2016. On constate également que les activités industrielles sont relativement faibles dans le département, puisqu'elles ne concernent que 5% des établissements actifs.

Présentation du territoire de Serre-Ponçon

Le territoire de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon est composé de 17 communes dont 3 stations de sport d'hiver (Crévoux, Les Orres et Réallon) et deux stations classées de tourisme (Savines le Lac et Les Orres).





Démographique

Évolution de la population

Commune	Population 1982	Population 1999	Population 2016
Baratier	243	461	549
Châteauroux-les-Alpes	649	927	1 146
Chorges	1 391	1 894	2 867
Crévoux	115	103	137
Crots	563	744	1 047
Embrun	5 214	6 152	6 554
Le Sauze-du-Lac	55	87	148
Les Orres	429	446	556
Pontis	63	45	86
Prunières	138	232	309
Puy Saint-Eusèbe	73	115	138
Puy-Sanières	31	155	256
Réallon	179	194	261
Saint-André-d'Embrun	462	495	667
Saint-Apollinaire	63	106	138
Saint-Sauveur	270	392	446
Savines-le-Lac	790	815	1 114
Total	10 728	13 363	15 305

Source : INSEE



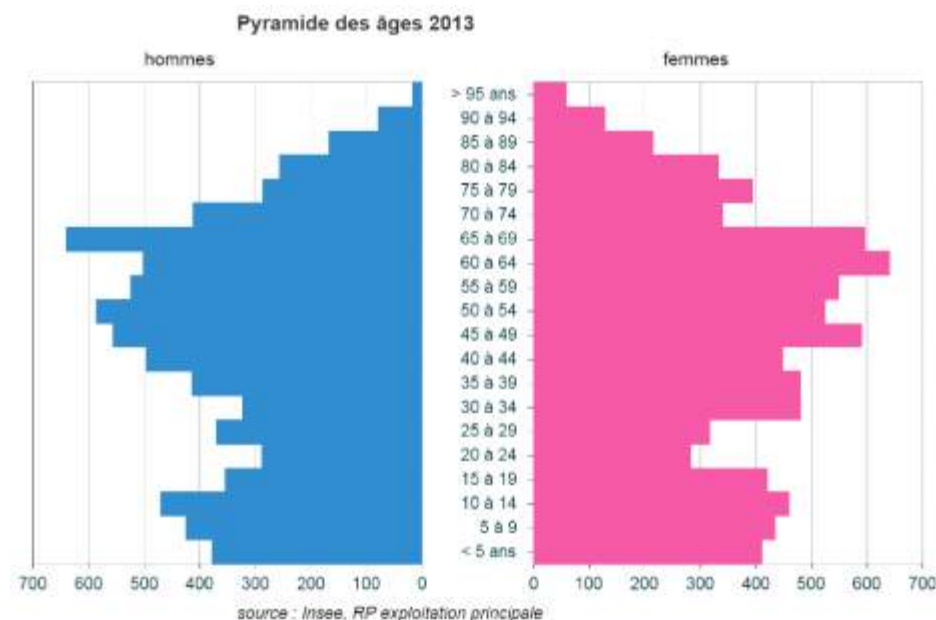
A l'image de la démographie départementale, les communes présentes sur le territoire de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon sont assez peu peuplées : la population communale maximale s'élève à 6 554 habitants pour la commune d'Embray.

Cependant, comme l'indiquent les tableaux ci-dessus, il est possible de constater que le territoire se caractérise par une population constamment croissante depuis 1975. La population du territoire de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon est en effet passée de 9 422 habitants en 1975 à 15 305 habitants en 2016.

De plus, la population du département a connu une évolution plus importante que celle de la population de la région PACA.

Le territoire de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon a également une densité par habitants s'élevant à 25,2 hab./km² et par conséquent, légèrement supérieure à la moyenne départementale (23,56 hab./km²).

Âge

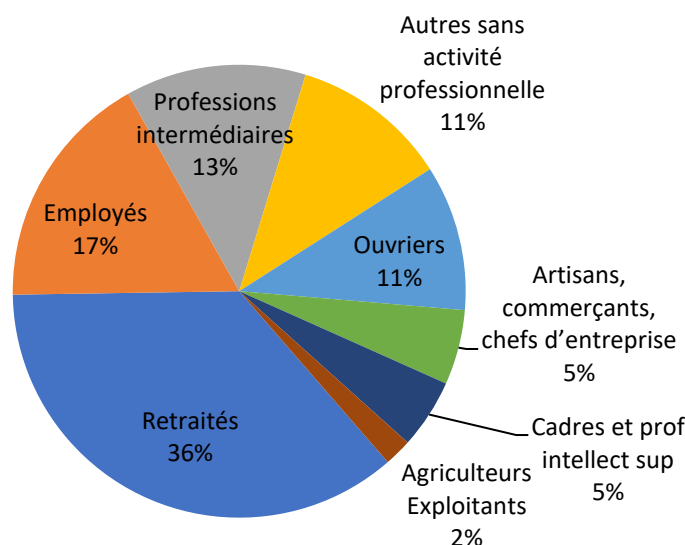


La tranche d'âge la plus représentée sur le territoire de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon est pour les femmes la tranche des 60-64 ans et pour les hommes celles des 65-64 ans. On y trouve donc une population relativement âgée.

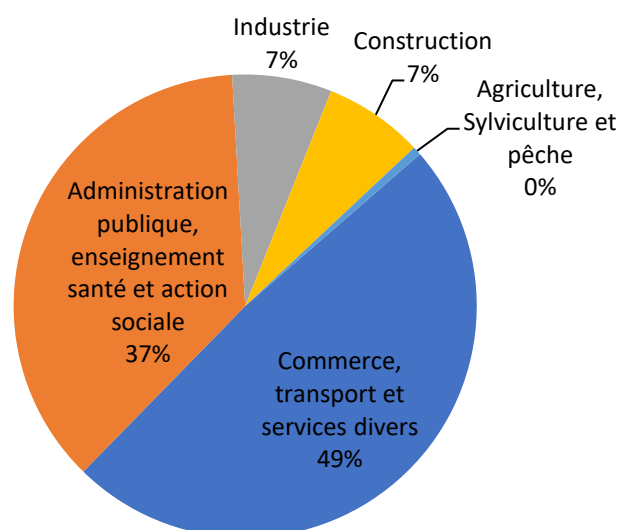
Économique

L'emploi par secteurs d'activités

Répartition de la population par catégorie socioprofessionnelle



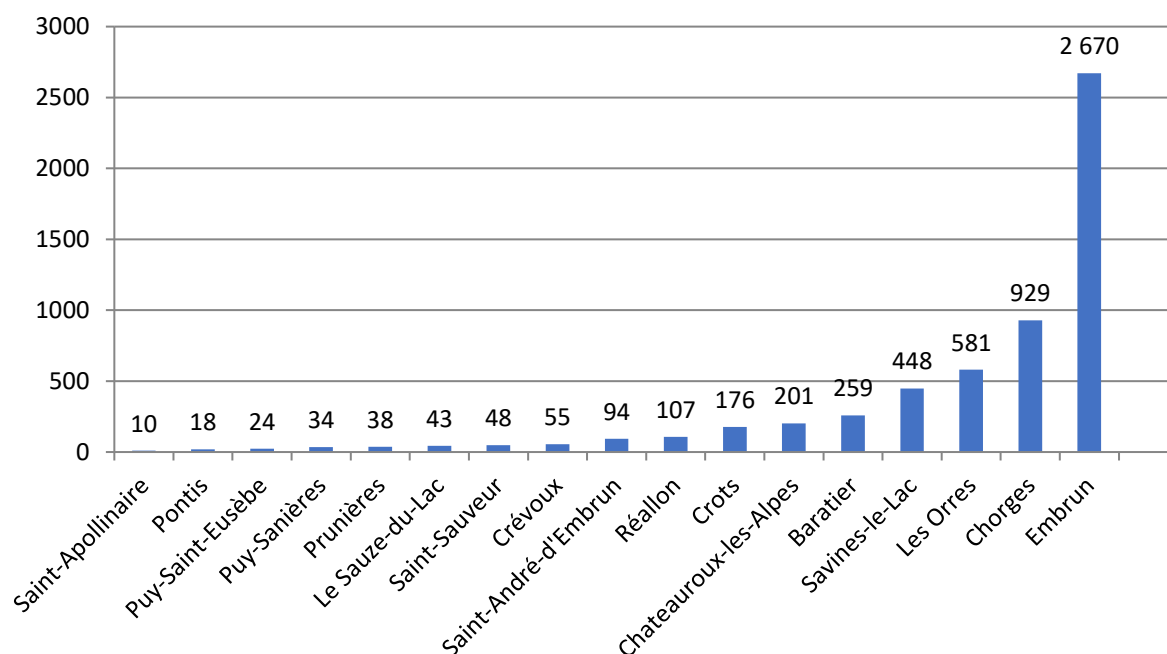
Répartition des postes selon les secteurs d'activités sur le territoire de Serre-Ponçon en 2015



Source : Insee 2015

L'activité économique du territoire de Serre-Ponçon se concentre majoritairement autour du commerce, du transport et des services : 49% des emplois se trouvent dans ces secteurs d'activités en 2015.

Nombre d'emplois au lieu de travail en 2015



Source Insee



Fréquentation touristique par canton (2011)

Source : Observatoire départemental du tourisme des Hautes-Alpes.

Le tourisme représente 70% de l'activité économique du territoire. Ce pourcentage est à l'image de la place de l'activité touristique au niveau régional puisque 6% des emplois en région PACA se concentrent autour du tourisme. Il est également révélateur de la place de Serre-Ponçon dans le tourisme Haut-Alpin, puisqu'il s'agit du deuxième territoire le plus fréquenté par les touristes dans les Hautes-Alpes.

Les activités touristiques se concentrent majoritairement sur les stations durant la saison d'hiver (Crévoix, Les Orres et Réallon) et en vallée lors de la saison d'été, autour du lac de Serre-Ponçon. En effet, durant la saison estivale, 38% de l'emploi touristique est lié aux sports et loisirs autour du lac.

Compte tenu des résultats précédemment énoncés, il était nécessaire de recenser, dans le cadre de notre enquête, tous les établissements à vocation touristique, susceptibles d'employer du personnel saisonnier. Le tableau ci-dessous permet donc d'estimer à 262 le nombre d'établissements directement liés au domaine du tourisme.

Catégorie d'établissements	Nombre
Hôtels	24
Campings	43
Centre/ Village de Vacances	14
Prestataires d'activités de loisirs et sportives	74
Restaurants	80
Établissements publics	20
Commerces	7

Source : Office de Tourisme Intercommunal de Serre-Ponçon, Service Taxe de Séjour de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon

Catégorie socioprofessionnelle	Pop
Agriculteurs Exploitants	256
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	698
Cadres et prof intellect sup	648
Professions intermédiaires	1 682
Employés	2 231
Ouvriers	1 356

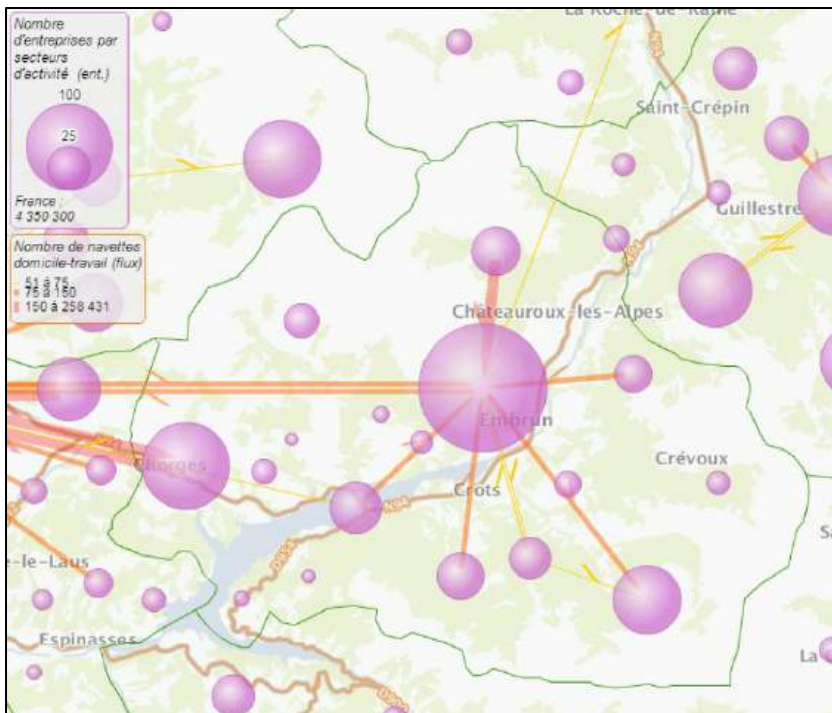
Retraités	4 717
Autres sans activité professionnelle	1 463
Total	13 071

Navettes domicile travail sur le territoire de Serre-Ponçon

Origine	Destination	Nb de navettes domicile-travail
Embrun	Embrun	1 456
Chorges	Chorges	459
Chorges	Gap	411
Les Orres	Les Orres	237
Châteauroux-les-Alpes	Embrun	181
Gap	Chorges	175
Savines-le-Lac	Savines-le-Lac	166
Crots	Crots	120
Châteauroux-les-Alpes	Châteauroux-les-Alpes	116
Saint-André-d'Embrun	Embrun	99
Embrun	Gap	99
Embrun	Les Orres	94
Saint-André-d'Embrun	Saint-André-d'Embrun	90
Crots	Embrun	88
Gap	Embrun	86
Savines-le-Lac	Embrun	85
Savines-le-Lac	Gap	70
Embrun	Baratier	70
Saint-Sauveur	Saint-Sauveur	68
Embrun	Briançon	65
Baratier	Les Orres	58

Source Insee 2014

Navettes domicile travail sur le territoire de Serre-Ponçon et nombre d'entreprises par communes



Source Insee 2014

On observe une polarisation des flux des personnes vers le bourg-centre d'Embrun et dans une moindre proportion vers Chorges. En revanche, on constate que le bassin de vie de Chorges est d'avantage tourné vers le bassin gapençais que celui d'Embrun.

Logement

Typologie du logement sur le territoire

Définitions de l'INSEE :

Résidence principale : Une résidence principale est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage.

Résidence secondaire : Une résidence secondaire est un logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires. La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir, c'est pourquoi, les deux catégories sont souvent regroupées.

Logement vacant : Un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- proposé à la vente, à la location ;
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ;
- en attente de règlement de succession ;
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ;
- gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...).

État du logement sur le territoire de la communauté de communes de Serre-Ponçon en 2015 : vision communale

Communes	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Nombre total de logements
Baratier	258	270	39	567
Châteauroux les Alpes	513	273	81	867
Chorges	1 288	654	160	2 102
Crévoux	62	172	3	236
Crots	443	287	66	795
Embrun	3 077	1 944	422	5 443
Les Orres	259	3 062	17	3 338
Pontis	46	84	1	131
Prunières	150	137	28	314
Puy Saint Eusèbe	64	80	13	157

Puy Sanières	124	68		
Réallon	124	510		
Saint André d'Embrun	295	160	52	507
Saint Apollinaire	66	100	57	223
Saint Sauveur	193	267	32	491
Le Sauze du Lac	66	114	3	183
Savines le Lac	458	760	93	1 311
Total	7 486	8 942	1 081	17 504

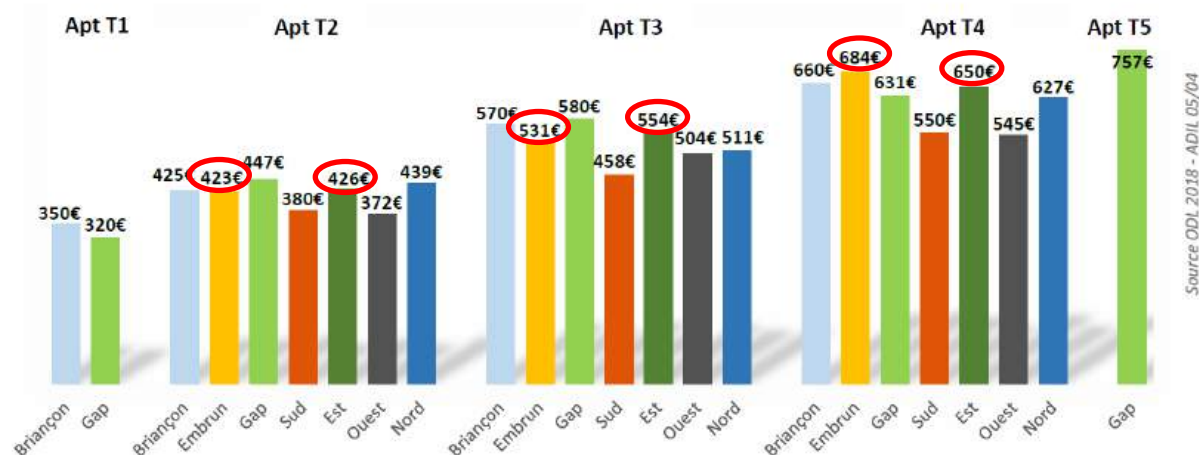
Source Insee RP 2014

Ainsi, il est important de constater que le parc du logement sur le territoire se caractérise par une part de résidences secondaires dans le nombre total de logements plus important que la part des résidences principales. Ce constat est à mettre en relation avec l'importance du tourisme dans les activités économiques du territoire.

Le territoire de Serre-Ponçon dispose d'un véritable gisement de logements vacants avec près de 919 logements (6%), potentiellement disponibles selon l'ADIL04/05.

Prix

Les loyers médians en € du parc locatif privé sur les territoires étudiés



Comme le démontre l'enquête menée par l'ADIL 05 sur le parc locatif privé dans les Hautes-Alpes, le loyer médian sur la commune d'Embrun pour un appartement T2 s'élève à 423euros et dans la zone « Est », qui regroupe les territoires de la communauté de communes de Serre-Ponçon et de la communauté de communes de Serre-Ponçon Val d'Avance, le loyer médian est de 426 euros.

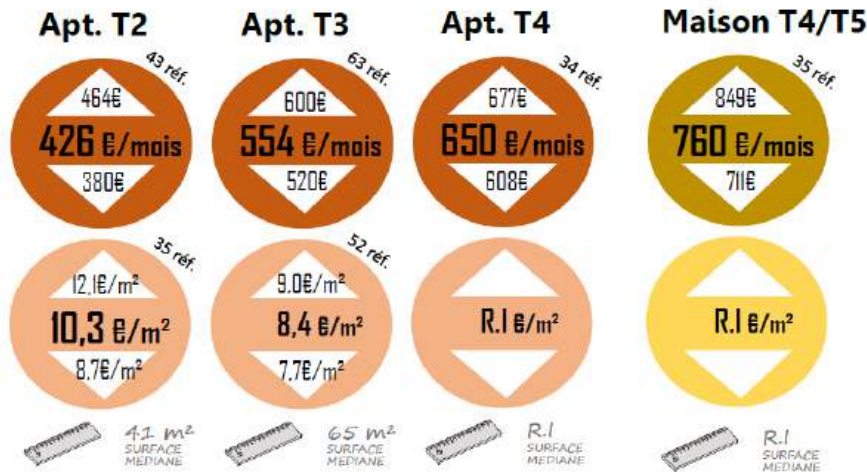
Pour un appartement T3, la zone "Est" détient le troisième loyer médian le plus important, s'élevant à 554euros. La commune d'Embrun se trouve juste en-dessous avec un loyer médian de 531euros.

Concernant les T4, la commune d'Embrun obtient le loyer médian le plus élevé (684euros) et le territoire "Est" du département le troisième plus élevé.

Cette analyse permet donc de conclure que les loyers médians du parc locatif privé du territoire de Serre-Ponçon font plutôt partie des plus élevés du département des Hautes-Alpes.

Loyers du parc locatif privé Communauté de Communes de Serre-Ponçon hors Embrun

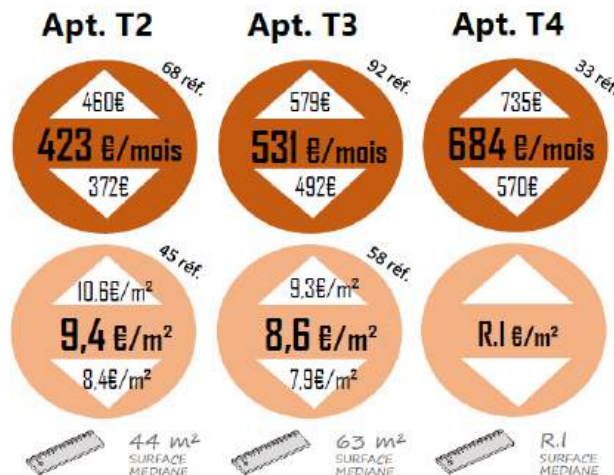
Les loyers du parc locatif privé par type



Source ODL 2018 - ADIL 05/04

Loyers du parc locatif privé Commune d'Embrun

Les loyers du parc locatif privé par type



Source ODL 2018 - ADIL 05/04

Transport

Réseau routier et accessibilité

Malgré son enclavement, le territoire est relativement bien desservi en matière de transport et facilement accessible

- Temps d'accès moyen aux services d'usages courant au plus près du domicile

Pour le bassin de vie d'Embrun, le temps d'accès moyen aux services d'usages courants au plus près du domicile est de 15,7 min contre 11,4 min à l'échelle nationale. A titre de comparaison avec les territoires voisins, le temps d'accès pour les personnes résidant dans le bassin de vie de Guillestre est de 34,8min. Toutefois, si l'on s'intéresse aux déplacements quotidiens et aux temps et distances domicile-travail des « employés » (principale CSP des travailleurs saisonniers), on constate que la durée du trajet médiane est de 3 min et de 2,1 km contre 13 min et 5,8 km pour la moyenne nationale (source INSEE 2014).

On peut donc en déduire que les employés du territoire habitent principalement à proximité de leur lieu de travail.

Cependant le mode de déplacement prédominant est la voiture, en effet 77,2% des déplacements quotidiens sont effectués en voiture (source INSEE).

- Développement de la mobilité douce

La Communauté de Communes de Serre-Ponçon conduit actuellement une politique volontariste en matière de mobilité douce. De nombreux projets sont conduits pour favoriser l'usage des modes doux dans les déplacements quotidiens. Pour cela, la Communauté de Communes de Serre-Ponçon travaille à la mise en œuvre de son schéma directeur cyclable, où de nombreuses préconisations d'aménagement sont prévues permettant de relier en toute sécurité les principaux pôles touristiques (concentrant la majorité des travailleurs saisonniers) aux pôles d'usages et de services.

A travers la mise en place de cette politique, les saisonniers pourront ainsi circuler plus facilement sur le territoire, sans nécessairement posséder une voiture, cette politique conduit donc à réduire les inégalités en améliorant l'accessibilité du territoire.

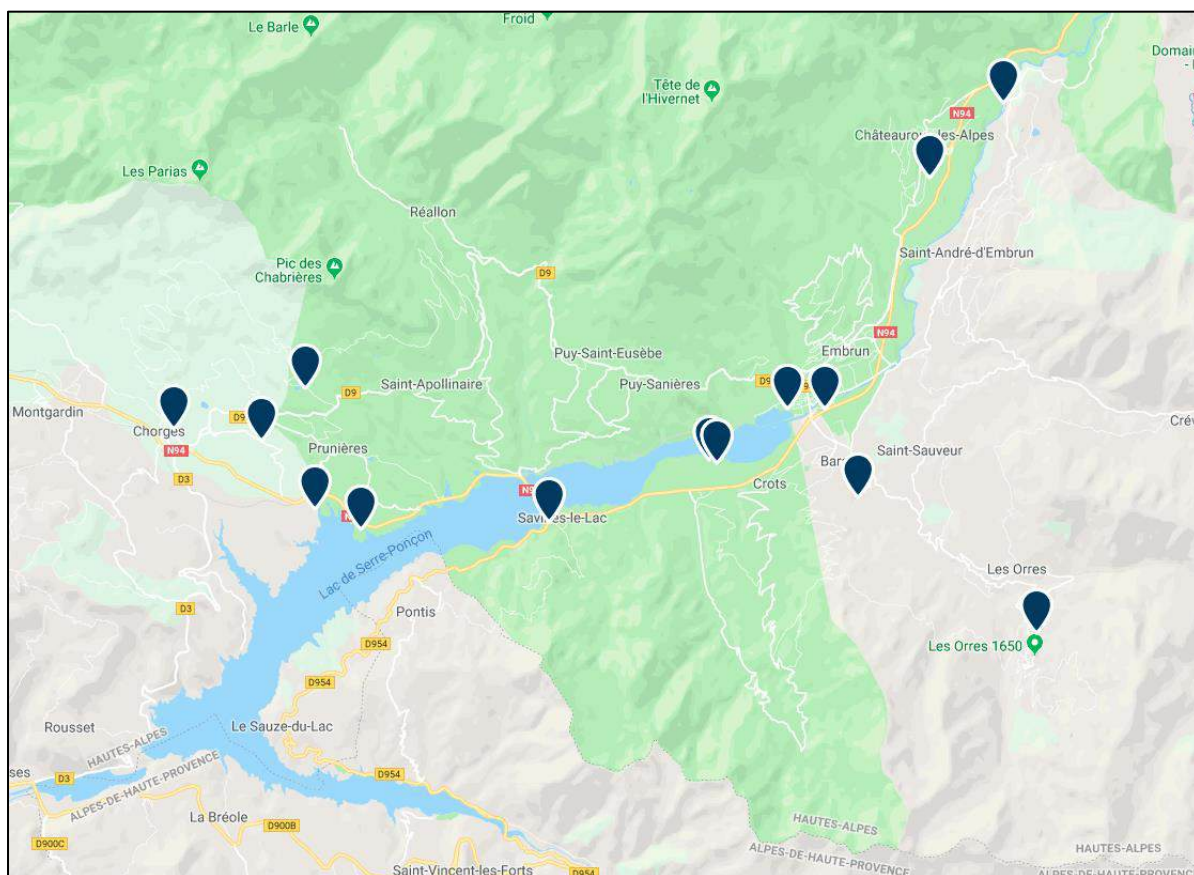
- Aire de stationnement et de covoiturage :
 - Parking de la Gare SNCF - Embrun
 - Aire de covoiturage de Baratier
 - Parking des saisonniers Route des Orres - Baratier
 - Aire de stationnement de la Gare de Savines-le-Lac
 - Aire de covoiturage de Chorges
 - Aire de stationnement Rond-point de Châteauroux-les Alpes

- Aire de stationnement des campings cars sur le territoire de Serre-Ponçon :

Au total 14 aires de ont été référencées sur le territoire de Serre-Ponçon, proposant divers services aux propriétaires de camping-cars et de camions aménagés. Les tarifs de ces aires sont variables et oscillent entre 3€ et 9,60 € et proposent plusieurs services, à savoir :

- Vidange eaux usées
- Vidange WC portables
- Fourniture d'eau potable
- Électricité
- Parking

Soit 300€/mois maximum pour le stationnement du véhicule



METHODOLOGIE

Recensement des établissements susceptibles d'embaucher des saisonniers sur la saison estivale 2018 ainsi que leurs contacts.

Catégorie d'établissements	Nombre
Hôtels	24
Campings	43
Centre/ Village de Vacances	14
Prestataires d'activités de loisirs et sportives	74
Restaurants	80
Établissements publics	20
Commerces	7
Total	262

Source : Office de Tourisme Intercommunal de Serre-Ponçon et le Service Taxe de Séjour de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon.

Communes	Hôtels	Restaurants	Centre/ Village de Vacances	Campings	Prestataires d'activités sportives et de loisirs
Baratier	1	6	3	5	2
Châteauroux-les-Alpes		1		5	3
Chorges	1	10	4	9	12
Crévoux	1	3			1
Crots	1	3		2	10
Embrun	8	28	2	7	21
Les Orres	7	14	2		7
Pontis				3	
Prunières				3	2
Puy Saint Eusèbe					
Puy Sanières					1
Réallon	1	4			3
St André d'Embrun		1		2	2
Saint Apollinaire				1	
Saint Sauveur				1	

<i>Le Sauze du lac</i>		2		1	3
<i>Savines le lac</i>	4	8	3	4	7
<i>Total</i>	24	80	14	43	74

Source : Office de Tourisme Intercommunal de Serre-Ponçon et le Service Taxe de Séjour de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon.

Création de questionnaires :

- Sur la saison Hiver 2017-2018 : La Mairie des Orres, a créé un questionnaire à destination des saisonniers travaillant lors de la saison d'hiver sur le territoire de la Communauté de Communes. Ce questionnaire a donc été diffusé en ligne à l'aide de Google Forms.
- Sur la saison Été 2018 : la Communauté de Communes a pris le relais avec la création cette fois-ci de deux questionnaires distincts : un questionnaire dédié aux employeurs et un questionnaire dédié aux saisonniers. Ces deux questionnaires ont été mis en ligne et également diffusé que sous format papier (voir annexe).

Les 262 établissements ont été contactés par un premier mail le 23 mai 2018, puis visités à plusieurs reprises tout au long de l'été.

Suite aux recommandations faites par la Commission Tourisme du 14 juin 2018, un mail de demande de rendez-vous accompagné d'un courrier de la Présidente de la Communauté de Communes, Madame Chantal EYMEOD leur a été adressé. Un dernier mail de rappel a été envoyé au début du mois d'août.

Certaines difficultés ont été rencontrées lors des premières visites auprès des établissements employeurs :

- De la part des employeurs :
 - ✓ Absents car en déplacement
 - ✓ "Pas le temps pour ça"
 - ✓ "Je le remplirai plus tard et finalement pas de réponses"
- De la part des saisonniers :
 - ✓ Pas présents sur l'établissement pour le moment
 - ✓ En plein travail donc pas le temps

Pour faire face à ces difficultés :

- Insister sur l'importance de ce questionnaire au niveau des employeurs
- Réussir à « capter » les saisonniers hors de leur temps de travail sachant que chacun a ses propres horaires (restauration/accueil : ont une coupure en plein après-midi et ne sont pas forcément sur le site ; activités loisirs/sportifs : travaillent toute la journée excepté pause midi)

Les solutions trouvées pour atteindre ces objectifs :

- Création d'un groupe Facebook « Saisonniers Été Serre-Ponçon »
- Diffusion du questionnaire sur les communes par les élus (sites web, bouche à oreille)
- Création d'affiches promotionnelles pour le questionnaire, à diffuser dans les endroits dits « stratégiques » c'est à dire là où se rendent les saisonniers sur leurs temps libres (grandes surfaces, magasins de sports, restaurants)

En quoi ces solutions sont-elles une réponse efficace aux difficultés rencontrées ? :

- Utilisation du réseau social Facebook : réseau social de masse, très utilisé autant par les employeurs (création de page pour leurs entreprises) que par les saisonniers = un bon moyen de diffusion hors temps de travail.
- Création d'un « groupe » : l'idée est de « fédérer » tous les saisonniers de Serre-Ponçon sur un même endroit via un réseau social qu'ils utilisent. Ils seront touchés par le questionnaire plus souvent (rappel, possibilité de « partage », de répondre directement aux saisonniers, d'établir un « dialogue »)
- Diffusion du questionnaire par les élus : manière plus « officielle » de diffuser l'enquête, permettant de réaffirmer l'importance de cette enquête.
- Diffusion d'affiches promotionnelles : une autre façon de « capter » les saisonniers sur leurs temps libres

Serre-Ponçon Saison 2018

ENQUÊTE LOGEMENT SAISONNIER

RDV sur le groupe Facebook
"Saisonniers Été Serre Ponçon"

[+ Rejoindre ce groupe](#) [Plus](#) Rejoindre ce groupe pour publier et commenter.

Annonces



Logement Saisonnier Serre Ponçon a partagé un lien.
21 juin

Salut à tous et à toutes !

Bienvenue sur le groupe des saisonniers été de serre ponçon ! Échange de bons plans logements, covoit, événements, entraide, rencontrer d'autres saisonniers... ce groupe est fait pour rendre votre saison encore plus belle !! Ajoutez vos amis saisonniers présents autour du lac et sur les stations !

Et surtout : n'oubliez pas de répondre au questionnaire sur votre logement pour la Communauté de Communes de Serre Ponçon :



FORMS.OFFICE.COM
Fill | Questionnaire Travailleurs Saisonniers
En vue de la signature de la Convention sur le Logement des Travailleurs Saisonniers, la Communauté de Communes de Serre Ponçon...

Vu par 69 personnes

DESCRIPTION

Salut à tous et à toutes !

Bienvenue sur le groupe des saisonni...
[Afficher la suite](#)

LIEUX

Embrun · Chorges · Savines-le-Lac

CRÉER DES GROUPES

Grâce aux groupes, vous pouvez partager encore plus facilement avec vos amis, votre famille ou votre équipe.

[Créer un groupe](#)

PHOTOS RÉCENTES DU GROUPE

[Voir tout](#)





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SERRE-PONÇON

SAISONNIERS ! VOTRE AVIS COMPTE

Participez à
l'Enquête sur le
logement des
saisonniers!

**RDV SUR LE GROUPE
FACEBOOK
"SAISONNIERS ÉTÉ
SERRE PONÇON"**

Contact: 04 92 43 55 50
logementsaisonniersp@gmail.com

RESULTATS GENERAUX

Questionnaire destiné aux travailleurs saisonniers

101 travailleurs saisonniers ont répondu au questionnaire « saisonniers » diffusé lors de la saison d'été 2018. Sont également présentés ci-dessous les résultats d'un questionnaire mené lors de la saison d'hiver 2017-2018 dans la station des Orres auprès des travailleurs saisonniers.

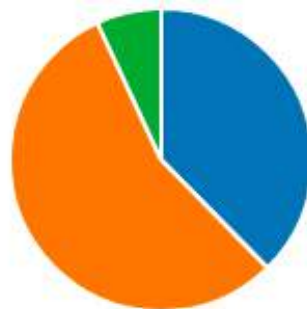
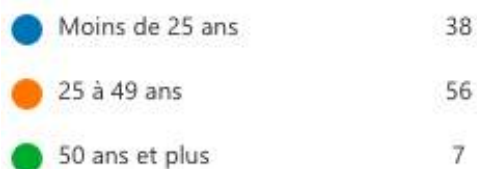
Les réponses des saisonniers vont nous permettre d'identifier les profils principaux des saisonniers présents sur le territoire ainsi que leurs conditions de logement.

Quel(s) profil(s) de saisonnier(s) ?

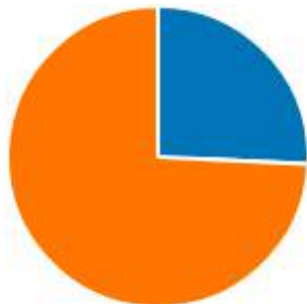
Vous êtes :



Votre âge :



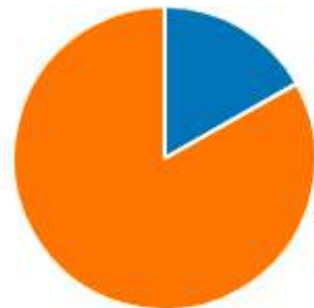
Vivez-vous en famille avec des enfants pendant la saison ?



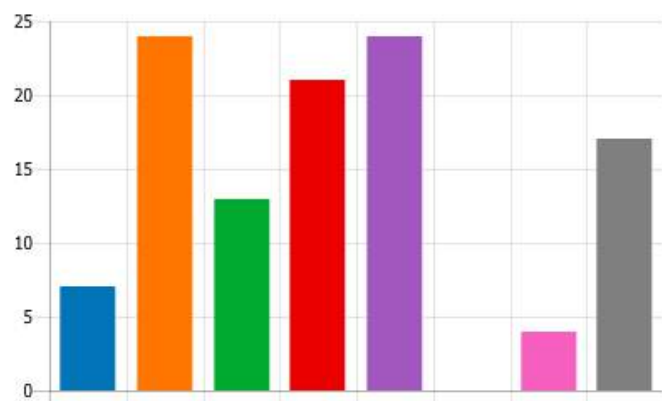
Avez-vous des problèmes de garde ?



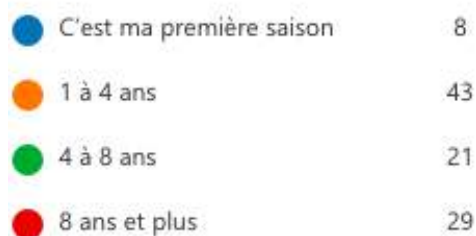
Avez-vous des animaux de compagnie pendant la saison ?



Votre secteur d'activité sur la saison estivale 2018 :

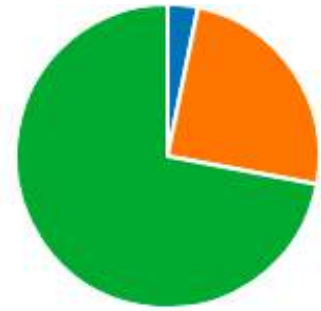


Depuis combien de temps êtes-vous saisonnier ?



Vous êtes saisonnier...

En hiver uniquement	3
En été uniquement	23
En hiver et en été	67



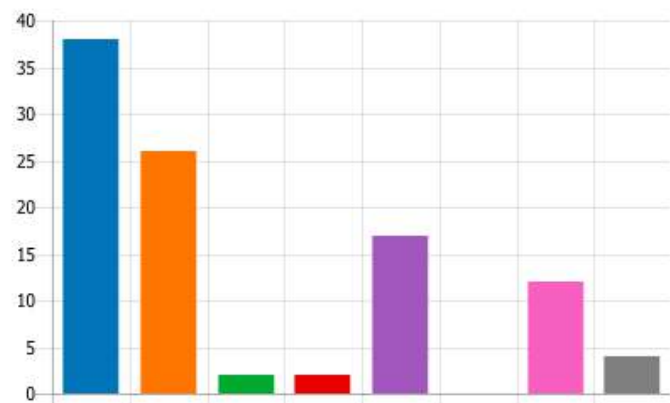
L'été dernier, étiez-vous chez le même employeur ?

Oui	62
Non	28



Votre situation hors saison :

Demandeur d'emploi	38
Étudiant	26
Intérimaire	2
Au foyer	2
Saisonnier permanent	17
Retraité	0
Salarié	12
Other	4



Origine géographique :

Dans la commune ou à proximité	25
A petite distance (10 à 20km)	25
A moyenne distance (20 à 50km)	19
A grande distance (supérieur à 50km)	32



A la lecture des données extraites du questionnaire, il est possible d'identifier deux types principaux de saisonniers :

- **Les « pluriactifs locaux »** sont des salariés originaires du territoire ou qui s'y sont installés durablement.

Ce travailleur pluriactif exerce une profession différente l'hiver et l'été. Le temps de travail de ces deux professions est rythmé par les saisons. On retrouve ce profil majoritairement au sein du personnel des remontées mécaniques des stations (par exemple une personne travaillant dans l'agriculture sur le

printemps/été/automne et qui lorsqu'il y a une baisse d'activité sur la saison d'hiver dans ce domaine, se redirige vers le domaine des remontées mécaniques) ou encore sur les activités de loisirs et sportives (par exemple une personne travaillant en tant que moniteur de ski l'hiver et moniteur de voile l'été sur le lac de Serre-Ponçon). Ces travailleurs pluriactifs sont installés durablement sur le territoire et ont donc une solution de logement durable. Si le logement est une difficulté pour certains d'entre eux, ils ont la possibilité de se tourner vers les dispositifs de droit commun.

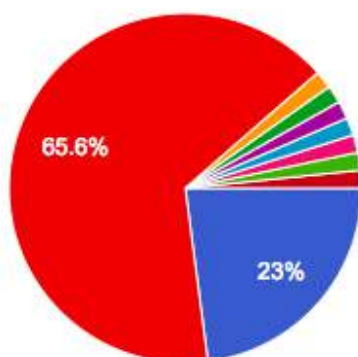
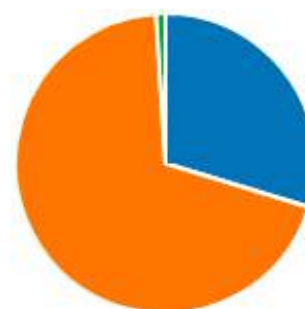
- le « **travailleur saisonnier mobile** » qui être étudiant ou pluriactif mais qui se caractérisent par leur mobilité. Ils ne sont présents sur le territoire que le temps de la saison et du fait d'un emploi saisonnier. La question de leur logement doit donc se poser différemment, ils ont souvent besoin d'une solution de logement rapidement et pour un temps limité.

Comment se logent les saisonniers ? Quelles sont les difficultés qu'ils peuvent rencontrer ?

En saison, avez-vous recours à un logement saisonnier ? (un logement que vous n'occupez que pendant les saisons)



Saison Été 2018



Saison Hiver 2017-2018

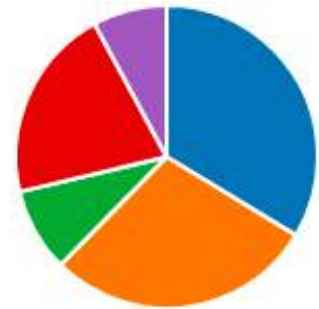
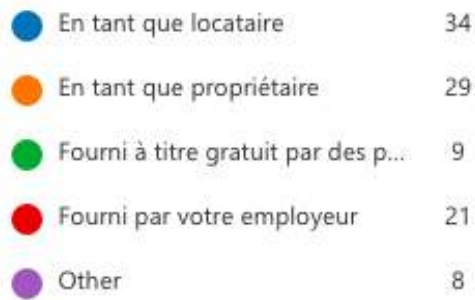
Pour ceux occupant un logement saisonnier : la question du logement a-t-elle été un frein à votre recherche d'emploi ?



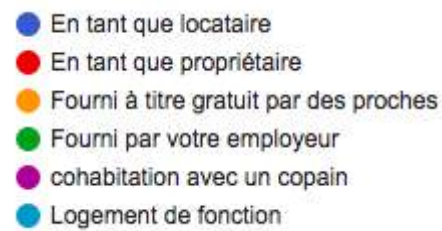
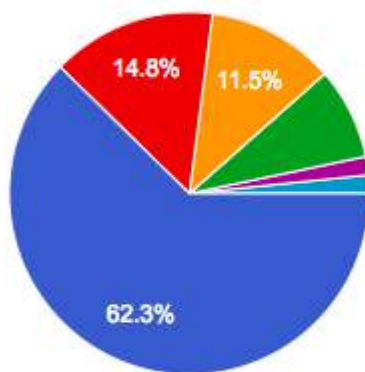
Saison Été 2018



Vous habitez un logement...

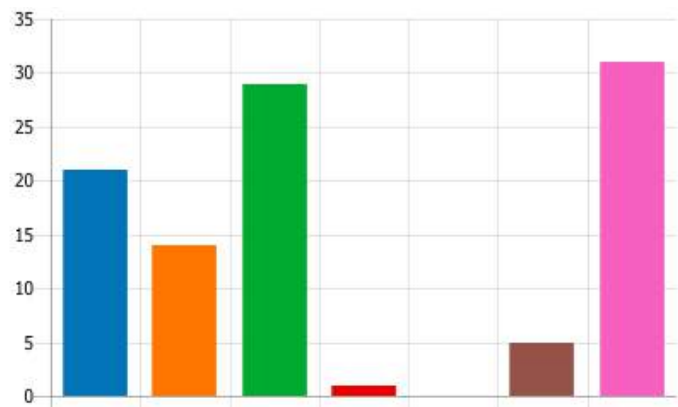


Saison Été 2018

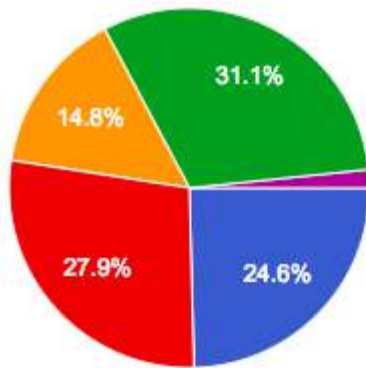


Saison Hiver 2017-2018

Quel type de logement ?



Saison Été 2018

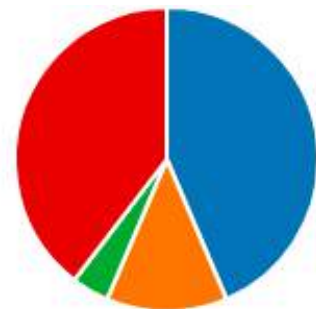


- Appartement studio
- Appartement T2
- Appartement T3 et +
- Chalet/maison individuel/le
- Un camping car / camion aménagé

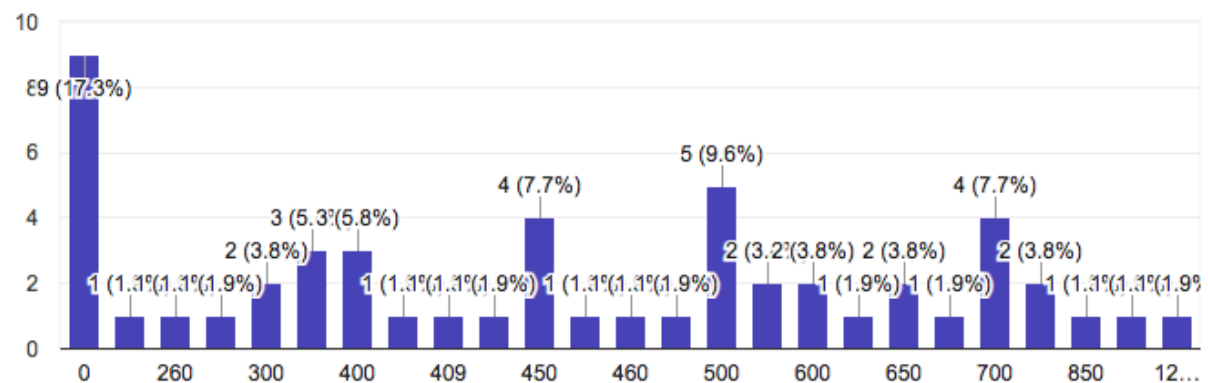
Saison Hiver 2017-2018

Prix du loyer par mois par personne :

Gratuit	44
0 et 100 euros	13
100-300 euros	4
300-800 euros	40
+ de 800 euros	0



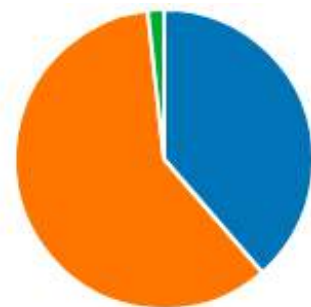
Saison Été 2018



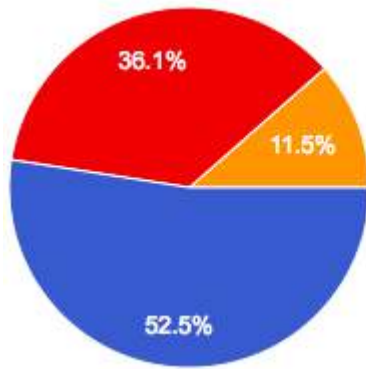
Saison Hiver 2017-2018

Cela représente :

Moins du tiers de votre salaire	22
Entre un tiers et la moitié de v...	34
Plus de la moitié de votre salai...	1



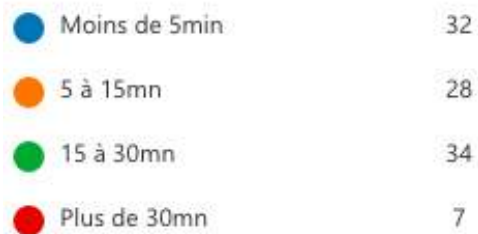
Saison Été 2018



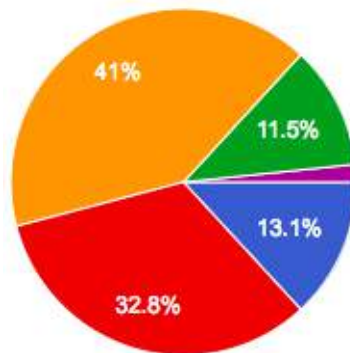
- Moins du tiers de votre salaire
- Entre un tiers et la moitié de votre salaire
- Plus de la moitié de votre salaire

Saison hiver 2017-2018

Temps de trajet domicile -> travail :



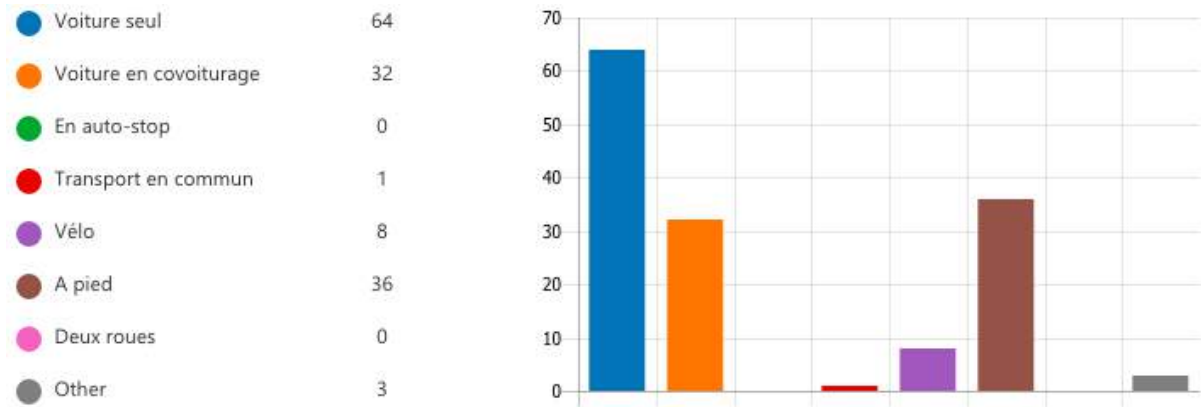
Saison Été 2018



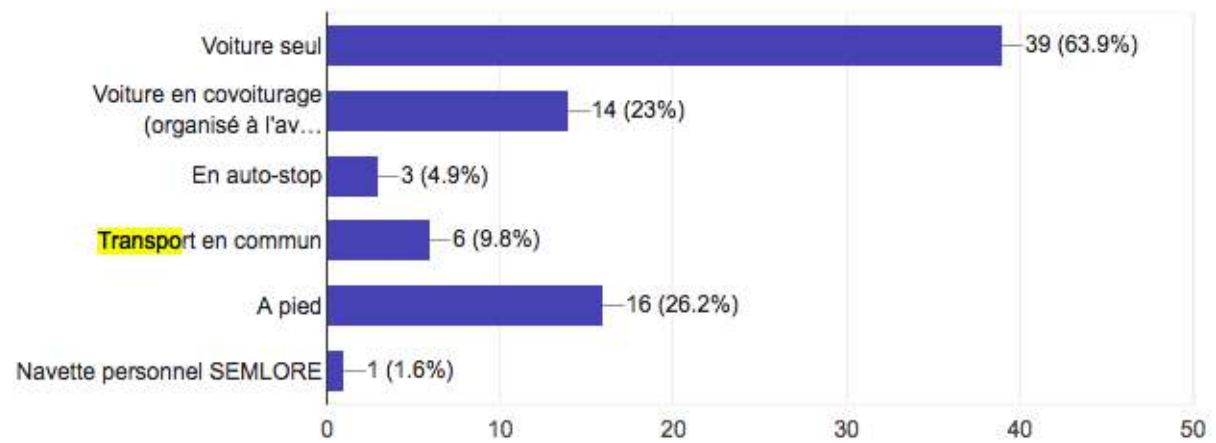
- moins de 5 minutes
- 5 à 15 minutes
- 15 à 30 minutes
- Plus de 30 minutes
- 5min

Saison Hiver 2017-2018

Quel mode de transport utilisez-vous ? (Plusieurs réponses possibles)

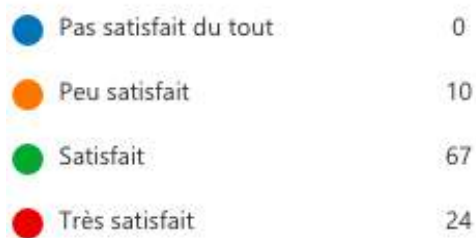


Saison Été 2018

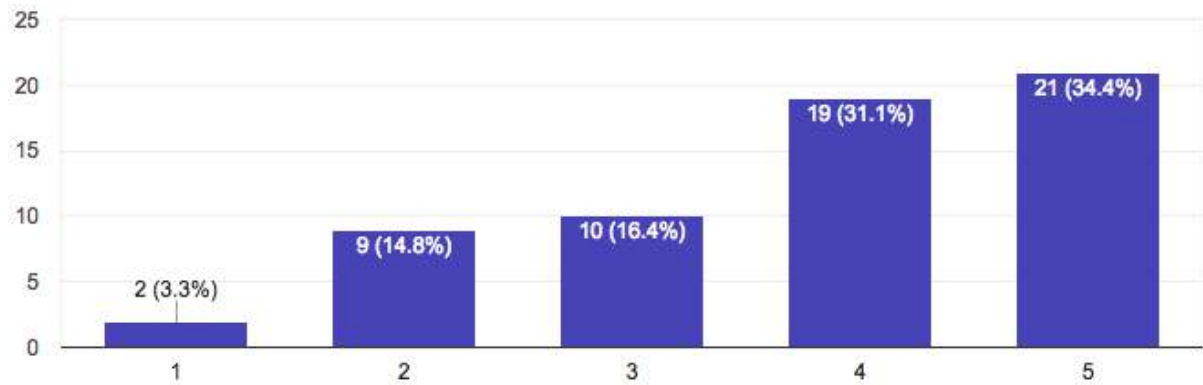


Saison Hiver 2017-2018

Êtes-vous satisfait de l'état général et du confort de votre logement ?



Saison Été 2018



Saison Hiver 2017-2018

Analyse :

Selon les questionnaires saisonniers, que ce soit hiver ou été, un peu moins de 70% des saisonniers répondants n'occupent pas un logement saisonnier (c'est à dire un logement qu'ils n'occuperaient que le temps de la saison). Cela signifie qu'ils sont logés durablement sur le territoire.

La première préoccupation exprimée concernant le logement est le coût du loyer. 44% des saisonniers répondants affirme qu'ils ne paient pas de loyer. 39% paye un loyer entre 300 et 800 euros.

La deuxième préoccupation concerne l'état général et de confort du logement des saisonniers. Sur les deux saisons, la majorité des saisonniers sont satisfaits voire très satisfaits de leur logement. Les remarques faites par les saisonniers « peu satisfaits » voir « pas satisfaits du tout » concernent le loyer trop élevé (notamment sur la station des Orres), un logement parfois vétuste et une mauvaise connexion avec le reste du territoire.

En effet, la troisième préoccupation liée au logement est celle de la mobilité. Hiver comme été, la majorité des saisonniers se déplace en voiture. Cependant, certains saisonniers rapportent que s'ils ne sont pas véhiculés ou rencontrent un problème avec leur voiture pendant la saison, il devient difficile de se rendre sur leur lieu de travail ou d'effectuer des tâches de la vie quotidienne (ex : faire des courses) car ils estiment que les différentes communes du territoire sont mal connectées entre elles. Ces soucis ont été principalement identifiés sur les communes suivantes : **Le Sauze-du-Lac, Savines-le-Lac** (notamment la partie avoisinant Pontis où se trouvent campings et villages vacances), **Chorges** (plusieurs demandes venant des saisonniers ou des employeurs, ont été faites pour un arrêt de bus au niveau de la Baie Saint Michel) et la **station des Orres**.

Zoom sur le bâtiment des saisonniers sur la station des Orres

Entretien avec Estelle Philippe, Chef de Secteur – 3F Immobilière Méditerranée – 18/05/2018

Description du bâtiment :

Le bâtiment des saisonniers contient deux parties : une partie pour les personnes y vivant à l'année (7) et une partie pour les saisonniers avec 12 T1 meublés. Le loyer avec charges comprises est de 400euros par mois, éligible aux APL. Ce sont des logements sociaux, le dossier du candidat passe donc en comité d'attribution.

Historique du bâtiment :

Dans un premier temps, une convention a été signée avec la SEMLORE (société des remontées mécaniques de la station des Orres) pour financer les loyers perdus, faire l'état des lieux, l'entretien des ménages et la sélection des candidats et I3F gère le reste (contrats...)

Puis la convention a été passée avec la Mairie des Orres. Depuis ce moment-là, I3F gère la majorité du travail à réaliser. Bonne collaboration avec les différents élus.

Les meublés ne sont loués que 4 mois dans l'année : de décembre à début avril (saison d'hiver). Après il n'y a pas de demandes. E.g : pour l'instant sur la saison estivale : 1 studio occupé.

Problèmes rencontrés par l'agence :

Pas de demande pour la saison estivale. Pourtant, l'agence s'efforce d'être présente aux différents salons départementaux touchant à la question du logement et distribue des flyers dans les différentes agences telles que Pôle Emploi, Maison jeunes et l'OTI.

Beaucoup de dégradations, d'impayés, cohabitation avec les gens à l'année difficile = « ras-le-bol » général du bâtiment.

Possibles explications/solutions :

Explication n°1 : Pas de demande en logement saisonnier sur le territoire.

Explication n°2 : Construction de bâtiments spécialement pour saisonnier ne sert à rien (donne exemple de bâtiment à Puy St Vincent et Montgenèvre : même problèmes) : mieux vaut acheter en diffus.

Explication n°3 : Toujours regardant la construction de bâtiments : peut-être que cette offre ne convient pas aux saisonniers : trop cher ? Mais ils ne font pas la démarche pour demander les APL--> Problèmes d'information concernant les aides aux logements ? Ou alors : ils préfèrent d'autres types de logements : camping-cars ?

Explication n°4 : diffusion de l'offre mal dirigée ? Peut-être qu'il faudrait plutôt aller voir les employeurs et leur proposer à eux de louer ou de réserver l'appartement pour leurs saisonniers, prendre en charge leur caution.

Témoignages de saisonniers ayant vécu dans ce bâtiment et d'employeurs :

"C'était bien le temps d'une saison. J'avais une voiture donc je pouvais me rendre à 1600 là où je travaillais sans problème mais je connaissais des voisins qui galéraient un peu avec les horaires de la navette. Le studio était meublé ce qui était arrangeant. Mais pour la plupart des saisonniers des Orres qui sont des saisonniers qui sont là depuis des années ce n'est pas une solution. Ça reste un studio assez petit avec beaucoup de va et viens".

"Je suis restée dans ce bâtiment sur la saison d'hiver 2015-2016. Ça m'a bien dépanné pour cette saison vue que je n'étais pas du tout du coin. C'était meublé ce qui m'a permis de ne pas me trimballer mes meubles. J'étais véhiculée pendant un moment puis après ma voiture m'a lâché j'ai dû prendre la navette ce qui n'était pas tout le temps pratique car ça ne correspondait pas tout le temps à mes horaires mais je me débrouillais toujours pour trouver du covoiturage. Il y avait un peu de bruit car c'est sûr que c'est surtout des jeunes saisonniers qui y habitent mais ça ne m'a pas dérangé personnellement."

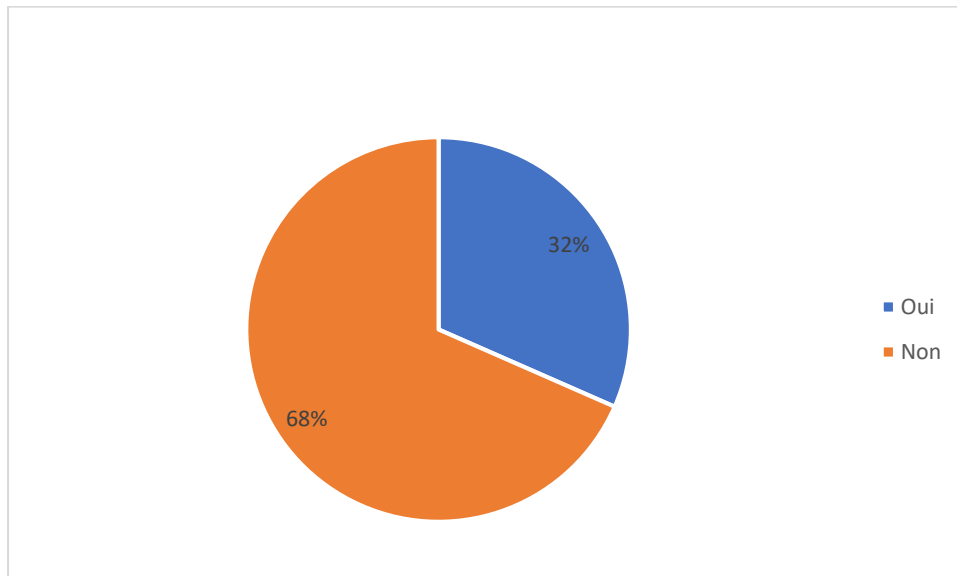
"Ça m'a bien rendu service le temps d'une saison mais après j'ai eu un enfant et ce n'était pas compatible du tout. C'est quand même relativement petit avec beaucoup de bruit"

Questionnaire à destination des employeurs

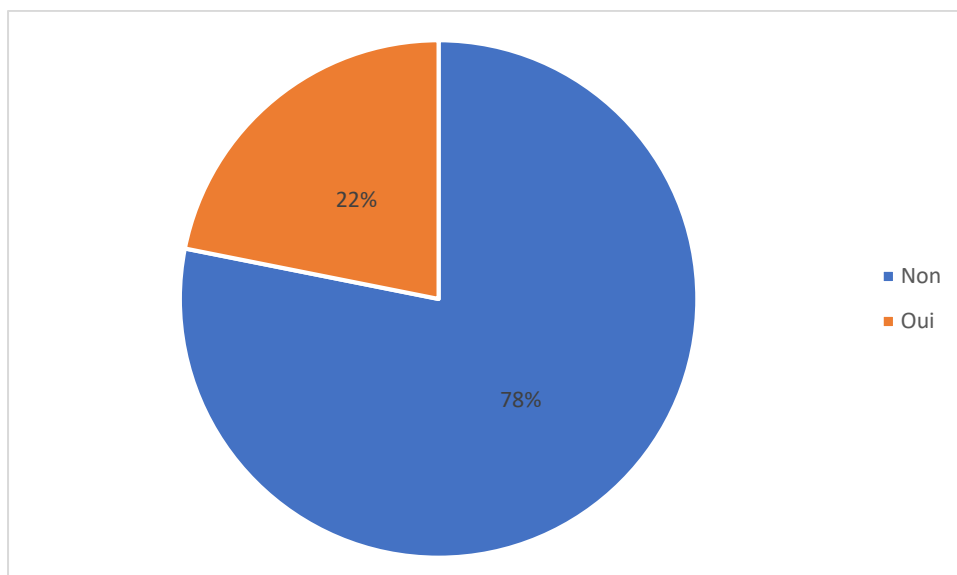
118 structures ont répondu au questionnaire employeur diffusé durant la saison d'été 2018. Parmi eux 96 recrutent des saisonniers et représentent plus de 900 emplois saisonniers employés sur le territoire. Les réponses des employeurs vont nous permettre de savoir si la question du logement de leurs travailleurs saisonniers est un frein à leur recrutement. Leurs réponses vont également nous permettre d'avoir une image plus globale des besoins en logement pour travailleurs saisonniers.

Selon, les employeurs, le logement est-il un frein au recrutement estival ?

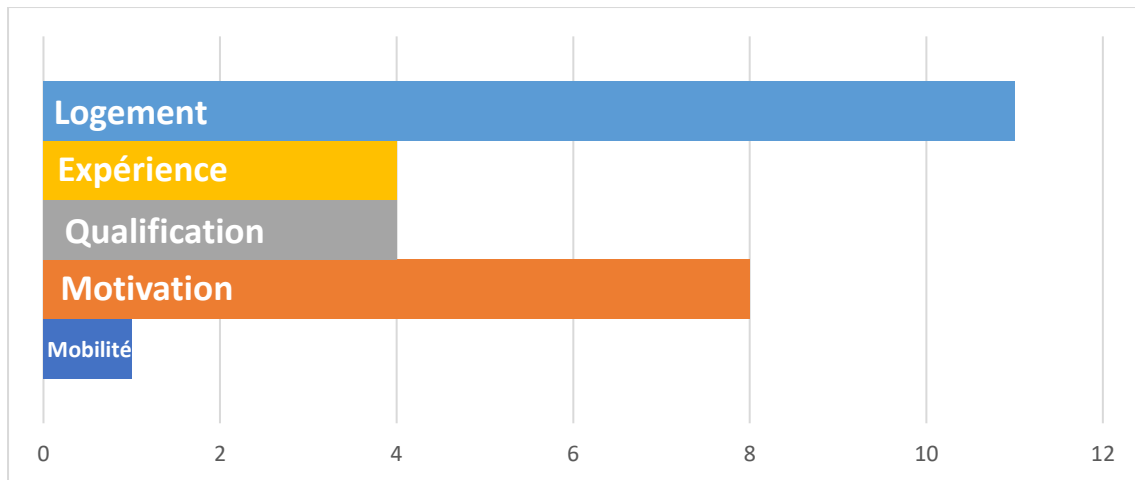
Proposez-vous un hébergement pour vos travailleurs saisonniers ?



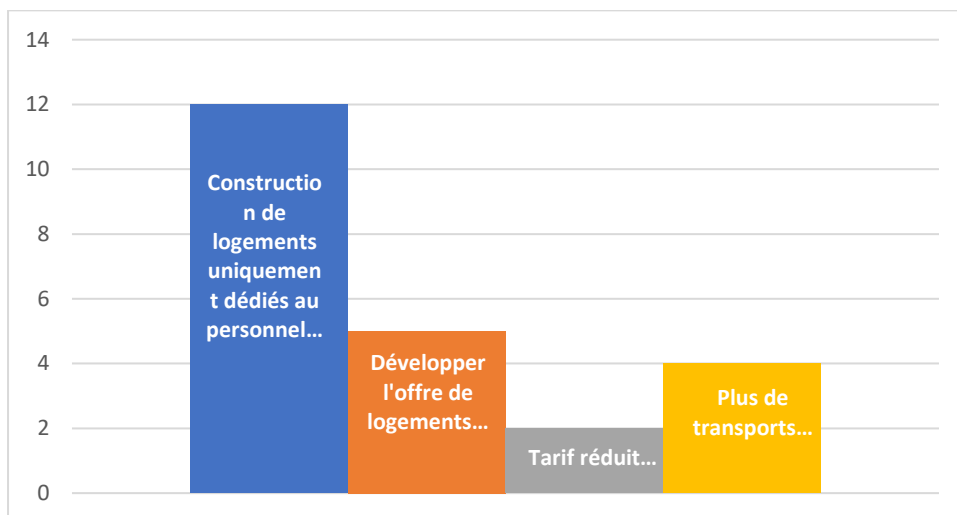
Avez-vous eu des difficultés à recruter vos saisonniers ?



Si oui, quelles difficultés avez-vous rencontrer ? (plusieurs réponses possibles)



Quelles sont les suggestions avancées par les employeurs ? (23 employeurs ont répondu à cette question)



Analyse :

21 structures employant des travailleurs saisonniers affirment avoir eu des difficultés de recrutement.

Parmi elles, 11 structures estiment que ces difficultés sont liées au logement de leurs salariés. Elles représentent environ 60 travailleurs saisonniers. Si l'on prend en compte le nombre de 940 travailleurs saisonniers annoncés par les employeurs répondant, on peut évaluer que la part de travailleurs saisonniers en difficulté pour se loger est relativement faible et inférieure à 10%.

Le logement des travailleurs saisonniers ne semble donc pas être une problématique aussi massive qu'elle peut l'être dans d'autres territoires. En effet, le territoire de Serre-Ponçon se caractérise par une économie touristique tout aussi forte en saison d'été qu'en saison d'hiver, ce qui permet aux employés pluriactifs de se maintenir sur le territoire pour exercer plusieurs activités professionnelles en fonction des saisons.

Néanmoins, le logement de travailleurs saisonniers reste une problématique du fait de la précarité de leur emploi (période d'emploi entrecoupées de périodes de chômage), du montant des loyers et des problématiques de mobilités liées à la nécessité de se déplacer pour travailler auprès de différents employeurs.

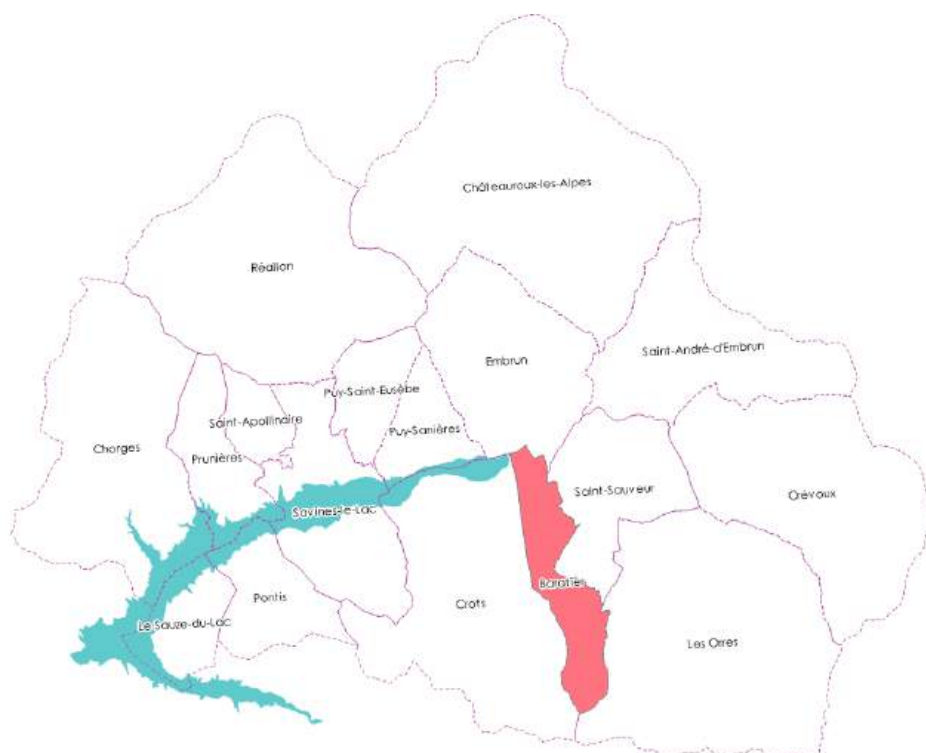
RESULTATS COMMUNAUX

Baratier

16 établissements susceptibles d'embaucher des travailleurs saisonniers ont été recensés sur la commune de Baratier. Il s'agit donc de la 5ème commune en termes de nombre d'établissements susceptibles d'embaucher des saisonniers sur le territoire.

La moitié de ces établissements ont répondu à notre enquête, avec deux refus de prendre part.

Il n'y a majoritairement pas de besoins en logement pour travailleurs saisonniers. Cependant, un chef d'établissement a exprimé un fort besoin de construction de logements pour maximiser son activité et faciliter son recrutement.



	Nombre de saisonniers	Propose un hébergement pour les saisonniers ?	Question du logement, un frein pour le recrutement ?	Remarques
Camping Les Airelles	17	Non	Non	
Les peupliers	4	Non	Oui	CF ci dessous
Lou Cabri	17	Oui	Non	
Domaine de Val Ubaye	9	Non	Ça peut l'être mais se débrouille toujours pour embaucher des personnes issues du territoire.	
La Franco-Belge	1	Non	Non	
MacDo Baratier	7	Non	Non, car ce sont des personnes (notamment des étudiants) originaires du territoire	
Intersport Baratier	4	Non	Non, car ce sont des personnes originaires du territoire	

Liste des non-répondants :

- Raft'in
- Guide Canyon
- La Cantine
- L'Edonai
- Made In Ferme
- Camping & Gites La Maison verte - Ferme Découverte
- Village Vacances Loisirs Provence Méditerranée
- Camping le Petit Liou
- Camping les 2 bois

Entretien avec Monsieur Jacques Bellot, Directeur de l'Hôtel-Restaurant Les Peupliers - 3/07/2018

Pour son établissement, la question du logement des travailleurs saisonniers est un véritable frein à l'emploi surtout concernant les employés qualifiés (en cuisine par exemple).

Il reçoit des demandes de toute la France mais ne peut prendre que des personnes du coin car il ne peut pas loger. Il lui faudrait **2 à 4 logements**.

Monsieur Bellot a dû baisser son nombre de couverts de 120 à 70 car il n'avait pas assez de saisonniers à cause de cette question du logement.

Il faudrait donc absolument des logements saisonniers dans la vallée de préférence éparpillée pour éviter la peur de l'effet de « groupe » des saisonniers.

La question du logement freine également l'embauche de stagiaires ou d'apprentis.

L'idée d'embaucher local pour créer de l'emploi est une fausse bonne idée quand on en vient aux emplois qualifiés (cuisine, animation...)

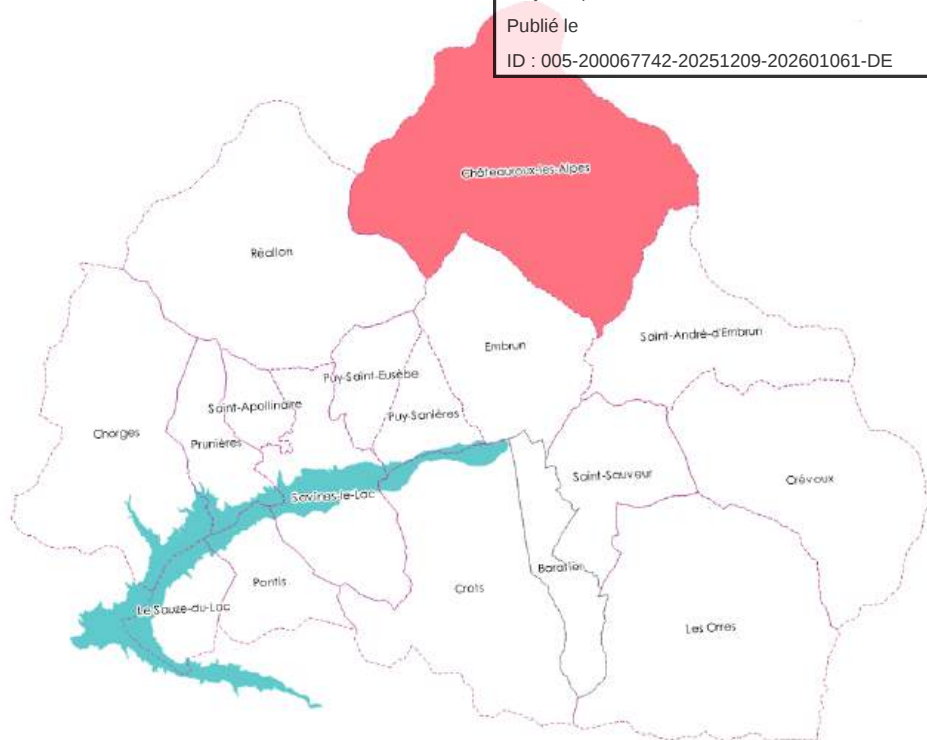
Il faudrait également cadrer les baux pour les saisonniers, que tout soit bien clair pour tout le monde afin d'éviter le « carnage » de la maison des saisonniers des Orres.

Créer un petit livret « d'accueil » pour les saisonniers qui arrivent sur le territoire.

« Les locaux d'aujourd'hui sont les saisonniers non-locaux d'hier. »

9 établissements susceptibles d'embaucher des travailleurs saisonniers ont été recensés sur la commune de Baratier. Il s'agit donc de la 7ème commune en termes de nombre d'établissements susceptibles d'embaucher des saisonniers sur le territoire.

Plus de la moitié de ces établissements ont répondu à notre enquête. Trois d'entre eux n'embauchent pas de saisonniers sur la saison estivale. Les deux autres proposent un hébergement sur place. Il n'y a donc pas de problèmes de logement pour travailleurs saisonniers identifiés sur la commune de Châteauroux les Alpes.



	Nombre de saisonniers	Propose un hébergement pour les saisonniers ?	Question du logement, un frein pour le recrutement ?	Remarques
Camping les pommiers	2	Les saisonniers sont les propriétaires donc ils ont leur maison sur le camping	Non	
Camping Les Eygas	0			
Camping Les Pins	0			
Camping New Rabioux	0			
Camping les Cariamas	6	Oui, 1 saisonnière est logée sur place car elle est du Champsaur, les 6 autres sont de Châteauroux.	Non, car proposent hébergements.	
Eau Vive Passion	8	Non, les saisonniers sont dans leurs propres logements. Ce sont soit des pluriactifs ou des saisonniers "nomades" avec des camping-cars.	Non	

Liste des non répondants :

- Les Pinées
- Ferme Aquacole Faure
- Itinérance

Chorges

Envoyé en préfecture le 06/01/2026

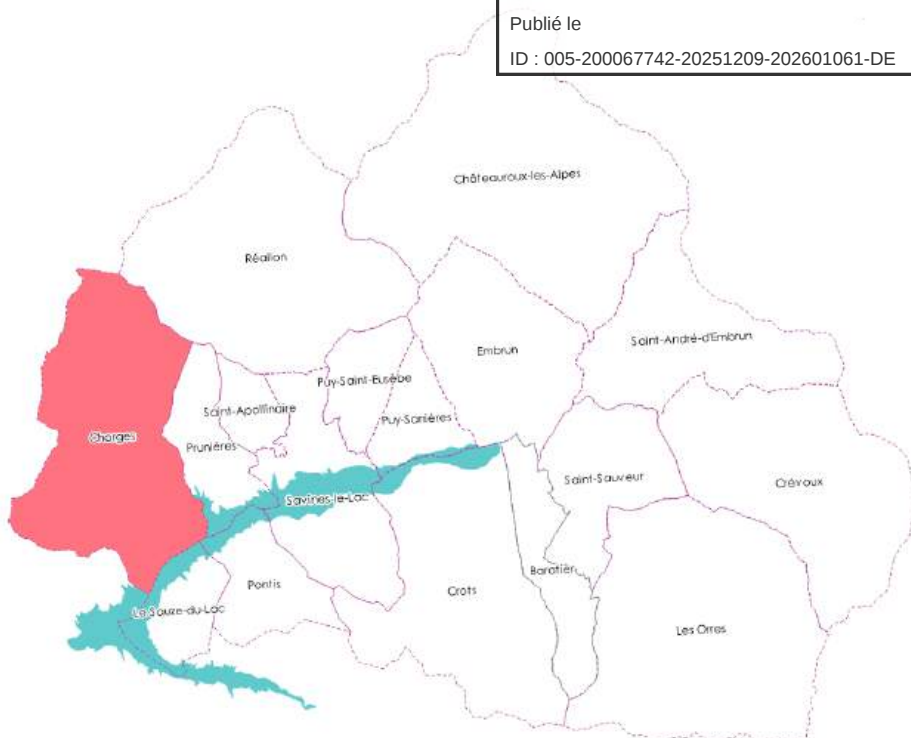
Reçu en préfecture le 06/01/2026

Publié le

ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

33 établissements susceptibles d'embaucher des travailleurs saisonniers ont été recensés sur la commune de Chorges. Il s'agit donc de la 2ème commune en termes de nombre d'établissements susceptibles d'embaucher des saisonniers sur le territoire.

13 établissements sur 33 établissements ont répondu à notre enquête



	Nombre de saisonniers	Propose un hébergement pour les saisonniers ?	Question du logement, un frein pour le recrutement ?	Remarques
Base de nautisme et de plein air + Camping Municipal de Chorges	15	Une partie des saisonniers sont logés sur le site : logement de gardien et les étudiants au camping peuvent être logés sous tente au camping.	Non car nous logeons	Il faudrait construire des logements en dur sur la baie Saint-Michel. Et mettre en place une navette Chorges-Baie Saint Michel.
Serre-Ponçon Aventure	6	Non	Non	proposer des logements sociaux
Camping La Valière	0			
Campeole Baie de la Chapelle	7	Une partie des saisonniers sont logés sur le site, avantages en nature	Non car possibilité d'héberger.	RAS
Centre de vacances Bleues	3	Une partie des saisonniers sont logés sur le site, avantages en nature	Non car possibilité d'héberger.	RAS
Centre de vacances l'Écrin du Lac	14	La majorité des saisonniers sont logés sur le site, avantages en nature	Non car possibilité d'héberger.	RAS
Centre de vacances BTP	90	La majorité des saisonniers sont logés sur le site, avantages en nature	Non car possibilité d'héberger.	RAS
AX'Hôtel + La parenthèse	1	Pas cette année, mais si besoin nous pouvons condamner une chambre pour loger nos saisonniers	Non	RAS
La fabrik	0			
Intermarché	10	Non car tous originaires des alentours	Non	RAS



navarro frères SARL	2	Non car tous des étudiants originaires des alentours	Non	Plus de transports desservant les alentours.
Puig Nautisme	2	Deux pluriactifs installés dans la région.	Non	RAS
L'Amarina	9	Non, ils se logent en bungalow dans des campings aux alentours. D'autres ont été en galère tout l'été, allant chez des amis, de la famille, colocation pour quelques jours...	Oui car nous ne pouvons pas loger	Les loyers sont trop élevés et il y a une certaine pénurie de logements qui font que les saisonniers ne peuvent pas se loger.

Liste des non-répondants :

- Base nautique Sapeurs-Pompiers
- Camping Le Grand Pré
- Club Nautique de Chanteloube
- Camping Le serre du Lac
- Camping La clé des champs
- Restaurant l'Écurie
- Restaurant la Tarantella
- La Brasserie des Alpes
- Restaurant le 6ème sens
- Bureau des Guides Esprits Montagne
- La plage de la Baie St Michel
- L'expression Sport Parapente
- Ski Club Nautique

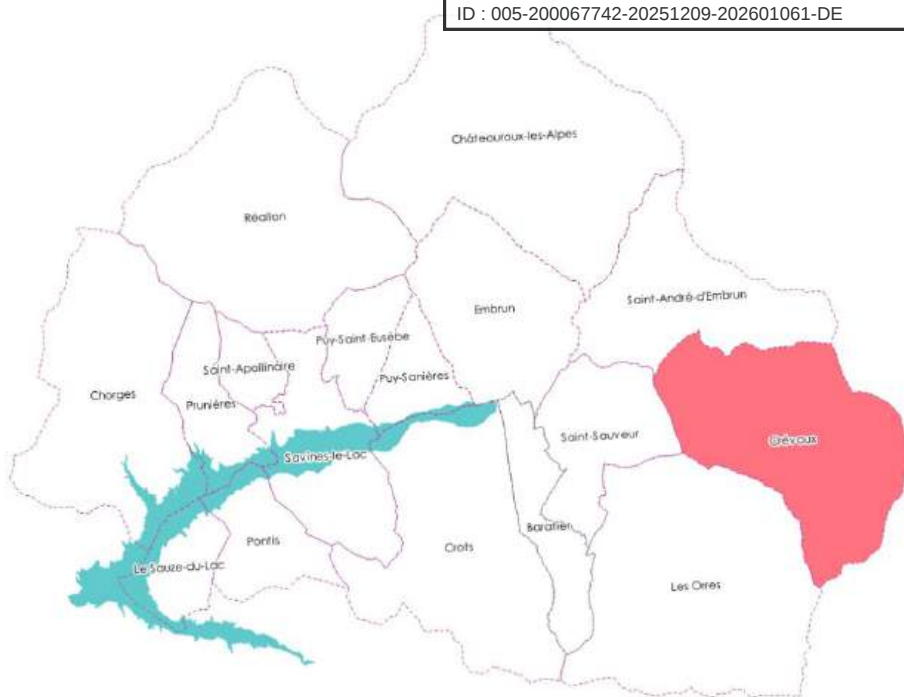
Crévoux

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

La commune de Crévoux fait partie des trois stations de sports d'hiver présentes sur le territoire de Serre-Ponçon.

Contrairement à la station de Réallon et des Orres, les remontées mécaniques ne fonctionnent pas sur la saison d'été. L'activité économique est donc moins intense que sur la saison d'hiver. Par conséquent, très peu de saisonniers sont présents sur la Commune de Crévoux l'été. Il n'y a donc pas de problèmes de logement sur la saison d'été.

En revanche, le questionnaire réalisé lors de la saison d'hiver a permis de recueillir l'avis de deux saisonniers travaillant sur la station. Les points à améliorer touchent essentiellement "l'accès à l'alimentation" ainsi que "l'accès aux soins".



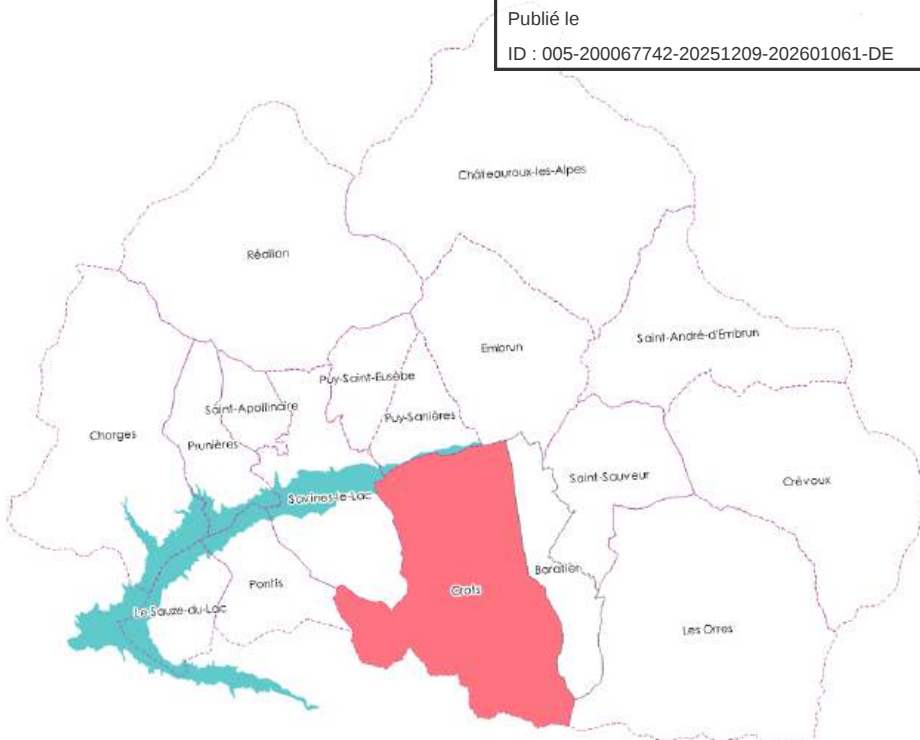
	Nombre de saisonniers	Propose un hébergement pour les saisonniers ?	Question du logement, un frein pour le recrutement ?	Remarques ?
La petite fringale	1	Oui	Non	RAS
Le titilulu	0 l'été, 4 l'hiver	L'hiver, loue des appartements pour ses saisonniers.	Non	Difficultés à trouver du personnel non pas à cause du logement mais de motivation.
Chastan Sports	0			
Commune de Crévoux	0			

Liste des non répondants :

- Hôtel-Restaurant le Parpaillon

16 établissements susceptibles d'embaucher des travailleurs saisonniers ont été recensés sur la commune de Crots. Il s'agit donc de la 5ème commune en termes de nombre d'établissements susceptibles d'embaucher des saisonniers.

8 établissements sur 16 ont répondu à notre enquête.



	Nombre de saisonniers	Propose un hébergement pour les saisonniers ?	Question du logement, un frein pour le recrutement ?	Remarques
Camping Manu	0			
Camping municipal La Garenne	5	Non	Non	Camping municipal donc politique d'embaucher des locaux.
Puissance Quad	0			
Ski et bouées	7	Non	Non, que des pluriactifs déjà installés sur le territoire	
Abbaye de Boscodon	0. ils ont embauché un service civique			
Commune de Crots	5 (car on ne compte pas ceux du camping)	Non	Non	Nous sommes une mairie donc nous essayons d'embaucher que des locaux.
Hôtel Les Bartavelles/ Restaurant La Table de Paul	10 l'été et divisé par deux l'hiver	Oui, dans des appartements achetés il y a 20 ans à 5mn à pied du site.	Pas pour nous car nous nous sommes débrouillés il y a 20 ans pour prendre les devants vus qu'il n'y avait rien (et toujours rien) à Embrun et ses alentours.	Il faut construire des logements dédiés aux travailleurs saisonniers dans la vallée. Nous qui employons du personnel qualifié (spa, restauration), nous ne pourrions pas assurer la saison sans nos logements.
Chez Pierrot et fils	5	Oui	Non	
Altitude Kite	9	Non	Non	

Liste des non-répondants :

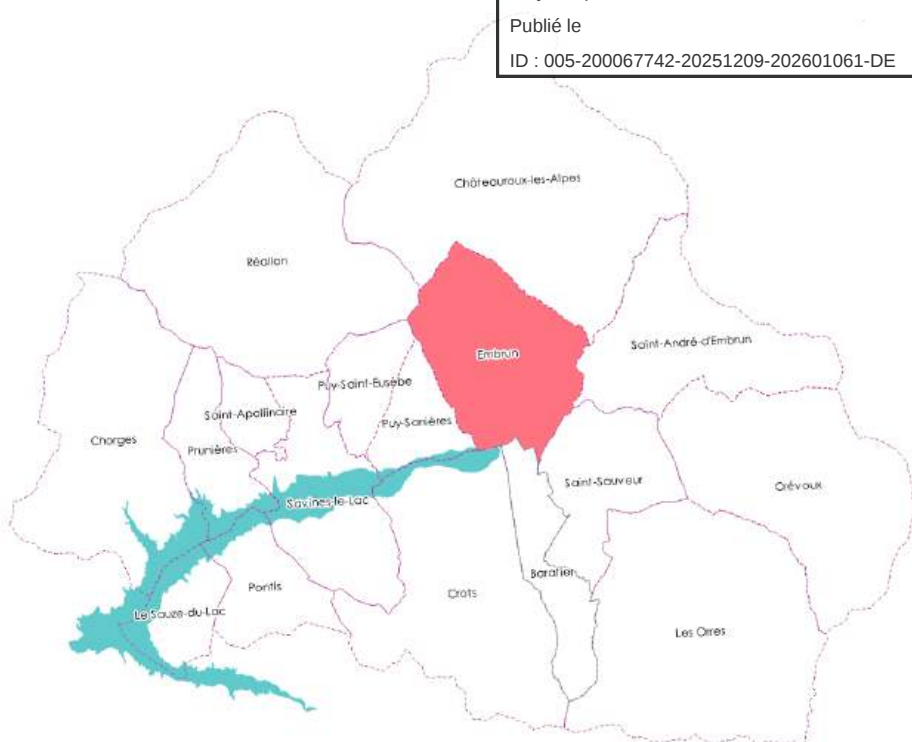
- Le cellier des Moines
- Crots branches/paintball
- La Pais'ane
- Serre-Ponçon ULM
- S.P Windsurf
- Trott'in Alpes

Embrun

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

63 établissements susceptibles d'embaucher des travailleurs saisonniers ont été recensés sur la commune d'Embrun Il s'agit donc de la 1ère commune en termes de nombre d'établissements susceptibles d'embaucher des saisonniers sur le territoire.

21 établissements sur 63 ont répondu à notre enquête. Il n'y a majoritairement pas de besoins en logement pour travailleurs saisonniers car beaucoup d'établissements embauchent des personnes présentes sur le territoire de l'embrumais.



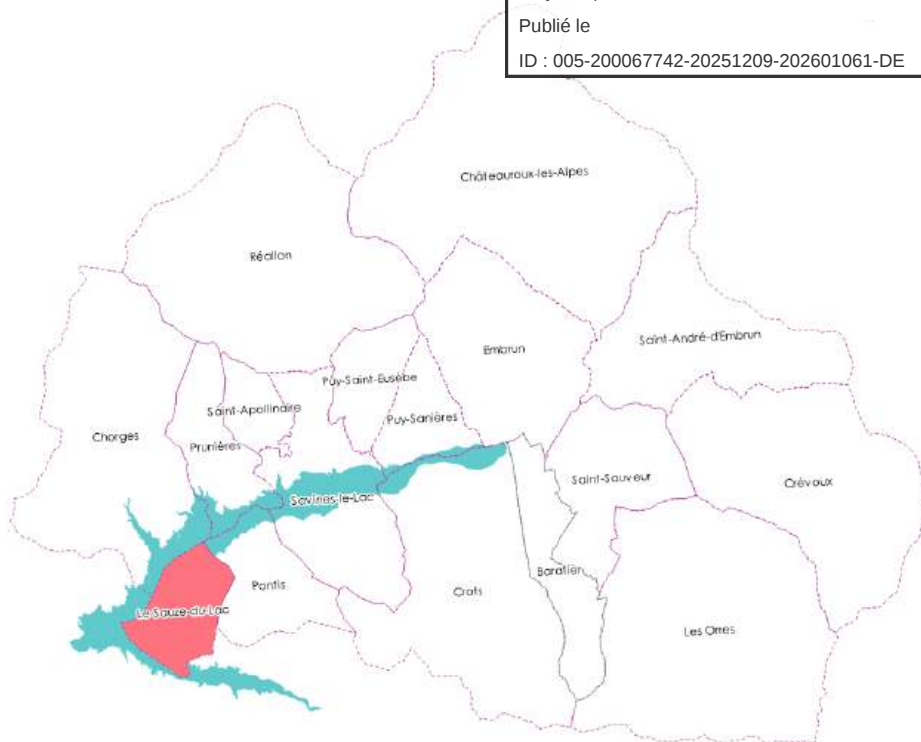
	Nombre de saisonniers	Propose un hébergement pour les saisonniers ?	Question du logement, un frein pour le recrutement ?	Remarques
Camping La Clapière	14	Non	Non	RAS car il s'agit d'un camping municipal, donc il y a une volonté d'embaucher des personnes originaires du territoire.
Camping CNA	20	Oui, en donnant des places de camping, des mobil-homes, ou logement de gardien.	Non, car nous avons la capacité d'héberger.	PROPOSER DES HEBERGEMENTS DE TYPE CHALETS /MOBILHOMES.
Hôtel Le Tourisme	0			
Hôtel de la Mairie	6	Non	Ça peut l'être mais finit par embaucher du personnel originaire. du territoire	MEP des structures propres, peu chères, en lien avec les territoires c'est à dire soit en centre-ville/station, afin d'agrandir la zone de logement et le bassin d'emploi.
Hôtel du Commerce	2	Non	Non car embauche des saisonniers originaires du territoire.	RAS
Hôtel Le Lac	7	Non	Ça peut l'être mais finit par embaucher du personnel originaire. du territoire	RAS
Aqua Parc Embrun	3	Non, les saisonniers ont leur propre logement	Non	RAS
Centre Aquaviva	A remplir			
De bleu à blanc	8	Non, les saisonniers ont leurs propres logements	Non	RAS

Les curieux gourmands	3	Non	Non	
L'ogow	8	Non	Non car il essaie d'embaucher principalement des personnes issues du territoire	
Pizza Mia	5	Non	Non, les saisonniers ont leurs propres logements	RAS
La Farandole du gout	0			
Le gout des autres	1	Non, un seul saisonnier, étudiant, vivant chez ses parents à Embrun	Non, le véritable frein est la motivation à faire une saison dans la restauration	RAS
Le mot de la faim	2/3 selon les besoins	Non, car embauche des saisonniers originaires du territoire qui ont leur propre logement.	Non	RAS
La taverne de pan	3	Non, car embauche des saisonniers originaires du territoire qui ont leur propre logement.	Non	RAS
Office de Tourisme	7	Non, car embauche des saisonniers originaires du territoire qui ont leur propre logement.	Non	RAS
Camping Les Grillons	4	Non car embauche des saisonniers originaires du territoire qui ont leur propre logement.		
Out Emotion	4	Non car embauche des saisonniers originaires du territoire qui ont leur propre logement.	Non	RAS
Carrefour Contact	3	Non car embauche des saisonniers originaires du territoire qui ont leur propre logement.	Non	RAS

Le Sauze du Lac

6 établissements susceptibles d'embaucher des travailleurs saisonniers ont été recensés sur la commune de Baratier. Il s'agit donc de la 8ème commune en termes de nombre d'établissements susceptibles d'embaucher des saisonniers.

5 établissements sur 6 ont répondu à notre enquête. Sur ces 5 établissements, 3 d'entre eux ont exprimé le besoin d'avoir un bâtiment destiné aux saisonniers à proximité. Un établissement a également soulevé la question des transports sur la commune du Sauze-du-Lac qui n'est que très peu relié par des transports dits "en commun" avec le reste de l'intercommunalité, ce qui pose un problème pour les saisonniers, se sentant "isolés".



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

	Nombre de saisonniers	Propose un hébergement pour les saisonniers ?	Question du logement, un frein pour le recrutement ?	Remarques
Camping La Palatrière	7	Un saisonnier est logé dans un logement du gardien	Ça peut l'être mais se débrouille toujours pour embaucher des personnes issues du territoire.	Mettre un bâtiment destiné aux saisonniers
Base nautique du Port Saint Pierre	7	Non	Ça peut l'être mais se débrouille toujours pour embaucher des personnes issues du territoire. Il est vrai que chaque début de saison constitue un ennui car ne sait jamais s'ils trouveront assez de personnel vivant aux alentours	Mettre un bâtiment destiné aux saisonniers à proximité.
Gliss Academy	3	Non	Oui. Les saisonniers ne trouvent pas de logement à proximité de leur lieu de travail car soit il n'y en a pas, soit ils sont trop chers. Sont obligés de se loger à Barcelonnette (2heures de voiture chaque jour). Ne sont pas bien reliés aux autres villes de l'intercommunalité.	Un bâtiment à destination des saisonniers et plus de transports.
Parc Animalier	5	Non, ils se logent dans leur caravane dans un terrain prévu à cet effet.	Non	RAS
Sosten Bacchus	3	Non	Non, le frein au recrutement est de trouver des saisonniers motivés	RAS

Liste des non-répondants :

- La paillotte du Lac

Les Orres

Envoyé en préfecture le 06/01/2026

Reçu en préfecture le 06/01/2026

Publié le

ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

La station des Orres est une station pluriactive **sur l'année**. Les activités principales de la station se concentrent autour des activités de loisirs et sportives (remontées mécaniques, ski pour la saison d'hiver et vtt pour la saison d'été), la restauration et l'hôtellerie.

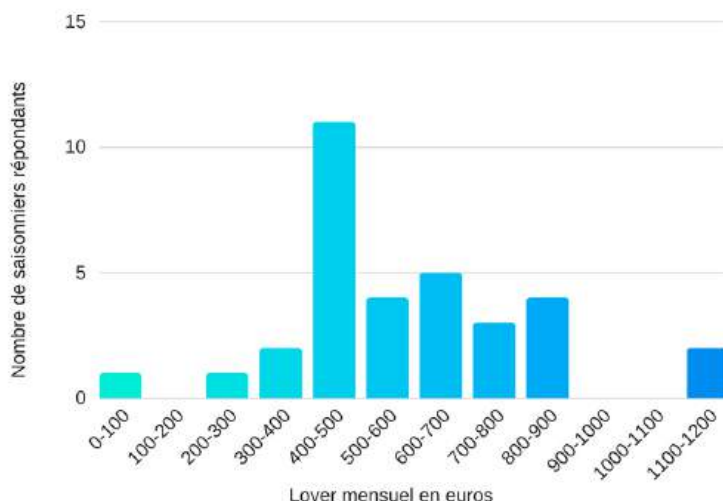
Cependant, pour la majorité des établissements ouverts sur les deux saisons, le nombre de saisonniers employés va doubler sur la saison d'hiver. Ainsi, le diagnostic sur la question du logement des travailleurs saisonniers est donc susceptible de varier d'une saison à une autre.

La station des Orres se caractérise également par la présence d'une résidence de 19 logements sociaux, dont 12 sont exclusivement destinés aux travailleurs saisonniers. Par conséquent, un entretien a été mené avec Estelle Philippe, Chef de Secteur de l'Agence I3F Méditerranée à Embrun, qui s'occupe de la gérance de ce bâtiment, inauguré en 2013. Trois entretiens avec des saisonniers ayant habité sur ce bâtiment ont également été réalisés.

Sur la saison d'été, très peu de problèmes liés au logement des travailleurs saisonniers ont été identifiés, notamment pour deux raisons :

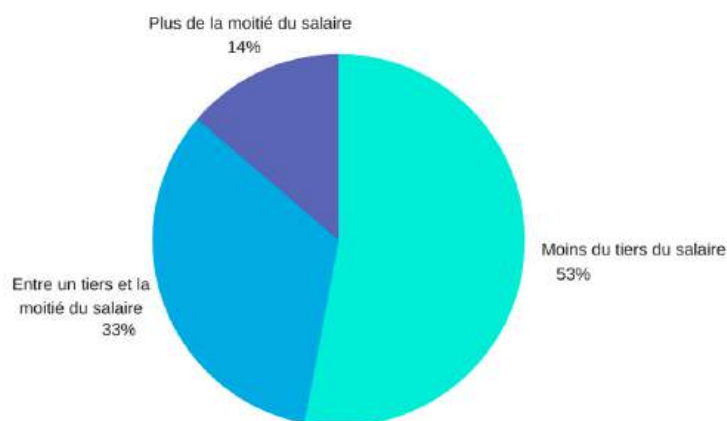
- **81%** des saisonniers employés par les établissements interrogés sont originaires du territoire ou y sont installés depuis longtemps.
- **57%** des établissements interrogés sont en mesure d'héberger leurs saisonniers : soit en "condamnant" des chambres de leurs établissements s'il s'agit d'établissements hôteliers ou en achetant des appartements prévus à cet effet sur la station.
- Seul 1 établissement a exprimé un réel besoin en logement pour ces travailleurs saisonniers sur la saison d'été et d'hiver

Montant du loyer mensuel - Les Orres Saison Hiver 2018



Source : Questionnaire saison hiver 2018-2019 réalisé par Marie de Arojo

Part du loyer mensuel dans le salaire des travailleurs saisonniers - Les Orres Saison hiver 2018



Source : Questionnaire saison hiver 2018-2019 réalisé par Marie de Arojo

	Nombre de saisonniers	Propose un hébergement pour les saisonniers ?	Question du logement, un frein pour le recrutement ?	Remarques ?
Hôtel L'Escale Blanche	6	Exceptionnellement cette année, non car ils habitent tous aux alentours.	Non car si besoin, possibilité d'héberger au sein de l'hôtel.	S
Hôtel Les Trappeurs	Pas de recrutement saisonnier			
Madame Vacances Résidence Le Parc des Airelles	5	2 saisonniers au sein de l'hôtel, le reste viennent du coin. Loyer de 60 euros mensuel.	Non, car possibilité d'héberger au sein de l'hôtel.	Éventuellement plus de navettes pour ceux non-véhiculés.
Mona Lisa	5	Oui, au sein de l'hôtel. Loyer avec déduction sur salaire. De plus, s'il manque du mobilier dans les chambres "clients", il sera pris sur les chambres des saisonniers.	Non, car possibilité d'héberger au sein de l'hôtel.	Éventuellement plus de navettes pour ceux non-véhiculés + loyers modérés
Les Hauts de Préclaux	2	Oui, au sein de l'hôtel. Loyer avec déduction sur salaire.	Non, car possibilité d'héberger au sein de l'hôtel.	
VTF Les Orres	7	5 saisonniers sont logés au sein de l'hôtel, les autres viennent du coin. Loyer avec déduction sur salaire.	Non car possibilité d'héberger au sein de l'hôtel.	
UCPA Les Orres	31	La majorité des saisonniers sont logés sur le site.	Non car possibilité d'héberger sur le site.	
Le dinos'orres	2	Non, car les deux saisonniers viennent d'Embrun.	Pas pour le moment, car a toujours réussi à s'arranger pour embaucher des personnes vivant	

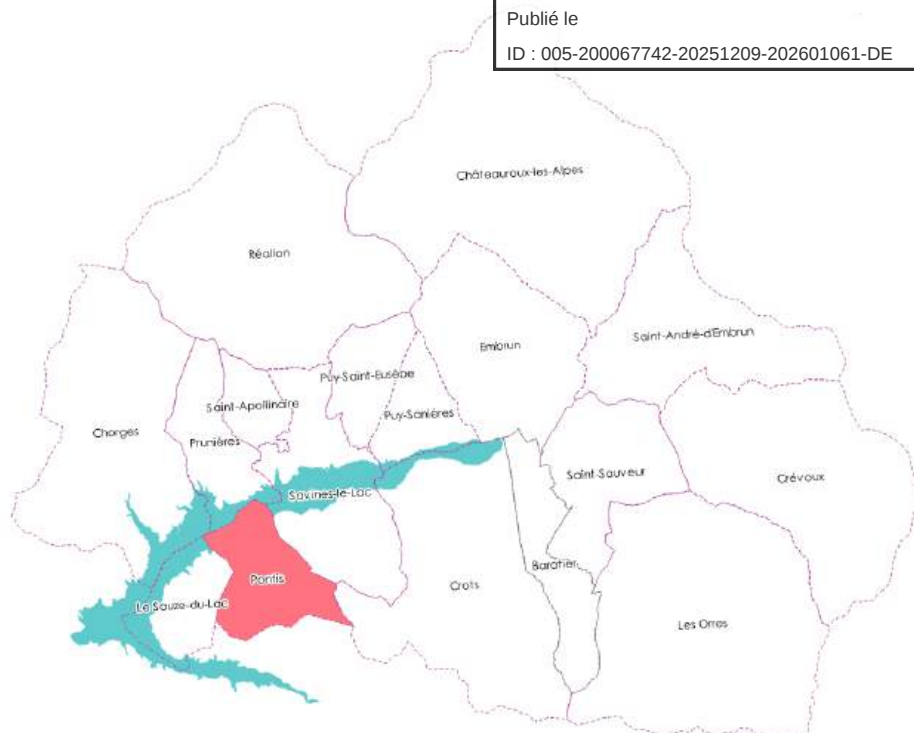
			autour Ponçon	
Superette Sherpa	2 mais voudrait plus mais n'arrive pas à trouver. L'hiver, deux fois plus de saisonniers.	Non car n'a pas les moyens d'acheter des appartements sur les Orres pour ses saisonniers.	Oui	Mettre plus de bâtiments des saisonniers notamment l'hiver + loyers plus modérés sur la station.
A grand cabane	6 et le double l'hiver.	Sur la saison d'été, l'ensemble des saisonniers dans des appartements achetés il y a longtemps. Pas de loyer. Sur la saison d'hiver, ne peux pas loger tout le monde, donc ne loge qu'une partie. Le reste se loge généralement sur le bâtiment des saisonniers.	Non	
Le dahu	4 et le double voir le triple l'hiver.	Oui, une partie dans des logements achetés à cet effet. Pas de loyer.	NON	
Horizons tout terrain	10	Non car l'ensemble des saisonniers sont des saisonniers professionnels et dits "pluriactifs" donc sont installés dans la région depuis un moment.	NON	
La SEMLORE	Environ 150 en haute saison	Non car l'ensemble des saisonniers sont des saisonniers professionnels et dits "pluriactifs" donc sont installés dans la région depuis un moment.	NON	
La vague d'Orres	4	Non car l'ensemble des saisonniers sont des saisonniers professionnels et dits "pluriactifs" donc sont installés dans la région depuis un moment	NON sauf l'hiver où les loyers sont trop élevés et l'utilisation de caravane difficile.	
Winter Lounge	4	Non	Non	
La Dolce Vita	5	Non	Non	
Christian Sports	0			

Liste des non-répondants :

- Jungle Aventure
- Alpes 2 Roues
- Le Zenith
- Le Chalet des Fontaines
- Le Ficelière
- Pizza Bois Méan
- Lou Cuhuilloun – Chez Philou
- Hôtel Les Écrins

3 établissements susceptibles d'embaucher des travailleurs saisonniers ont été recensés sur la commune de Pontis. Il s'agit donc de la 11ème commune en termes de nombre d'établissements susceptibles d'embaucher des saisonniers.

Ces établissements présents sur Pontis n'emploient pas de saisonniers. Par conséquent, il n'y a pas de problèmes liés au logement des saisonniers à déclarer sur la commune de Pontis.



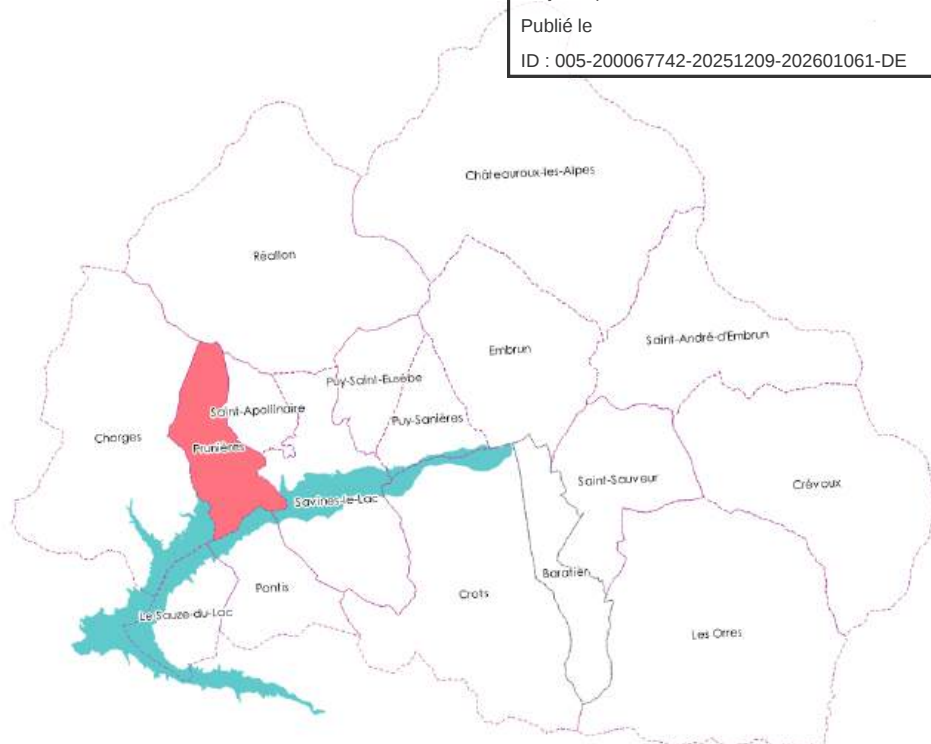
	Nombre de saisonniers	Propose un hébergement pour les saisonniers ?	Question du logement, un frein pour le recrutement ?	Remarques
Camping Les Chappas	non			
Camping Les Granges	non			
Mairie de Pontis	1	Non	Non	

Liste des non-répondants :

- Camping Aire Naturelle le Château

5 établissements susceptibles d'embaucher des travailleurs saisonniers ont été recensés sur la commune de Prunières. Il s'agit donc de la 9ème commune en termes de nombre d'établissements susceptibles d'embaucher des saisonniers.

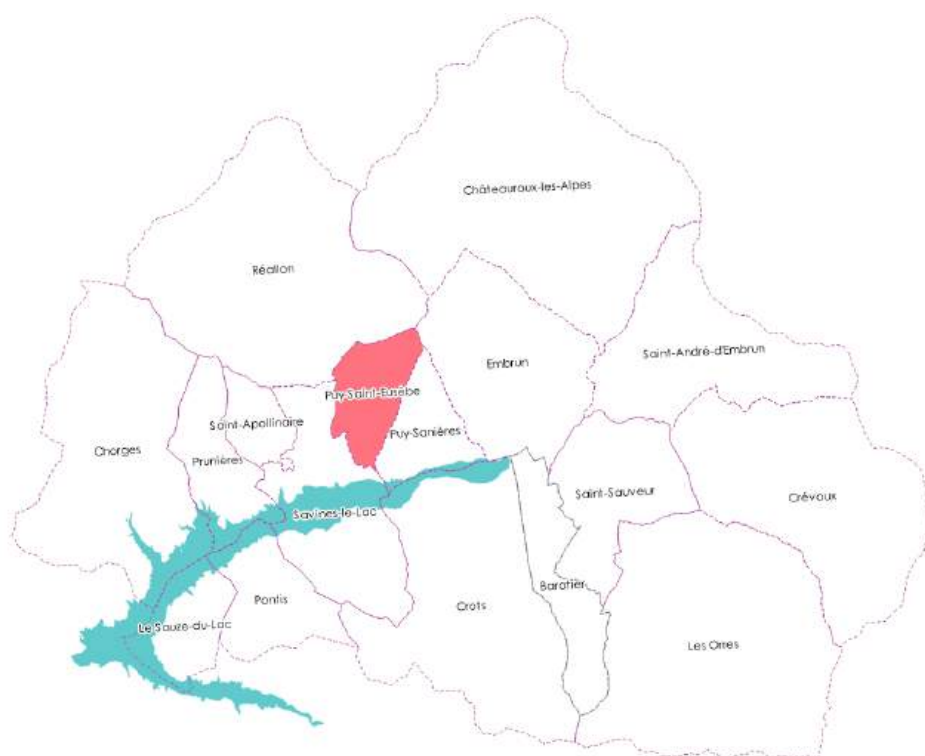
3 établissements sur 5 ont répondu à notre enquête. Il n'y a pas de besoins en logement pour les travailleurs saisonniers sur cette commune.



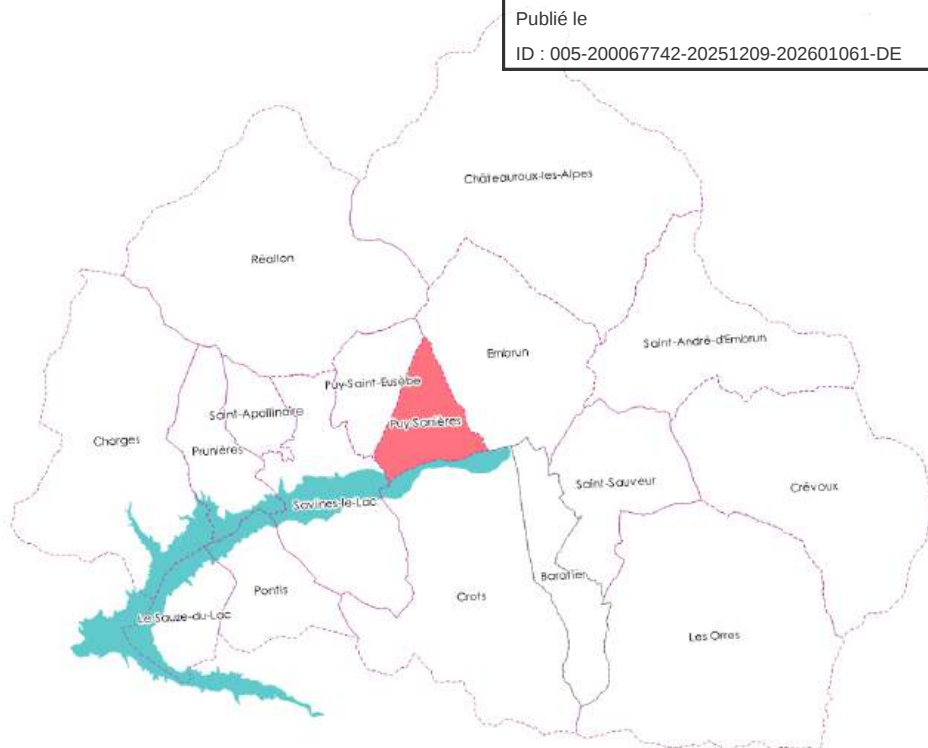
	Nombre de saisonniers	Propose un hébergement pour les saisonniers ?	Question du logement, un frein pour le recrutement ?	Remarques
Camping les Blanchons	Non			Est prêt à héberger des saisonniers de d'autres établissements sur son terrain.
Camping le Roustou	11	Oui	Non	RAS
Camping Nautic	4	Oui	Non	RAS
Les crins du lac	1	Non	Non	

Liste des non répondants :

- La BD Pirates
- Captain Sourire



2 établissements susceptibles d'embaucher des travailleurs saisonniers ont été recensés sur la commune de Puy-Sanières. 1 établissement employant 50 salariés a répondu à notre enquête mais n'exprime pas de besoins en logement pour les travailleurs saisonniers sur cette commune.



	Nombre de saisonniers	Propose un hébergement pour les saisonniers ?	Question du logement, un frein pour le recrutement ?	Remarques
Espace Chadenas	50	Non car embauche des saisonniers originaires du territoire qui ont leur propre logement.	Non	

Non répondant :

- EPAF vacances

Réallon

Envoyé en préfecture le 06/01/2026

Reçu en préfecture le 06/01/2026

Publié le

ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Réallon fait partie des trois stations de sports d'hiver présentes sur le territoire de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon. A l'instar de la station des Orres, les remontées mécaniques sont ouvertes permettant à la station de rester pluriactive sur la saison d'été.

11 établissements susceptibles d'embaucher des travailleurs saisonniers ont été recensés sur la commune de Réallon. Il s'agit donc de la 6ème commune en termes de nombre d'établissements susceptibles d'embaucher des saisonniers.

8 établissements sur 11 ont répondu à notre enquête.

Suite aux entretiens réalisés avec Monsieur Gleize, Maire de Réallon et Monsieur Deymier, Directeur d'Exploitation de la Régie des Remontées Mécaniques de la Station de Réallon ainsi que les saisonniers de la régie des remontées mécaniques de la Station de Réallon et les 7 employeurs présents sur la station, il est possible d'affirmer qu'aucun problème de logement pour les travailleurs saisonniers n'a été identifié sur la station, été comme hiver.

La plupart des saisonniers sont originaires du territoire ou s'y sont installés depuis longtemps. Il s'agit majoritairement de "saisonniers professionnels" ou "saisonniers permanents".

Seuls les saisonniers utilisant des caravanes sont susceptibles de connaître des problèmes liés aux conditions des routes enneigées et au chauffage. Il semblerait cependant, qu'il y en ait très peu.

Les problèmes de vie quotidienne que pourraient rencontrer les saisonniers au cours de leur saison sont les suivants :

- Pas de distributeur d'argent. Les saisonniers sont obligés de descendre à Savines-le-Lac.

	Nombre de saisonniers	Propose un hébergement pour les saisonniers ?	Question du logement, un frein pour le recrutement ?	Remarques ?
Service Remontées Mécaniques Mairie de Réallon	50	Non	Non	RAS
Le Melezin	2	Non	Non	RAS
Hôtel des 4 saisons	2 cet été, 9 l'hiver	Oui hiver comme été	Non	RAS
Le Chamois	non			
Camping de l'isole/Toofyk	2	Non	Non	RAS
La spatule en bois	0			
Maison des Écrins	Non			
Superette Proxi	1	Non	Non	RAS

Liste des non répondants :

- Le Bacchus
- VTT Réallon
- Ranch du Penas

Entretien avec Monsieur Gleize, Maire de Réallon et Monsieur Deymier, Directeur d'Exploitation de la Régie des Remontées Mécaniques de la Station de Réallon.

Hiver : 50 personnes dont entre 35 et 40 saisonniers.

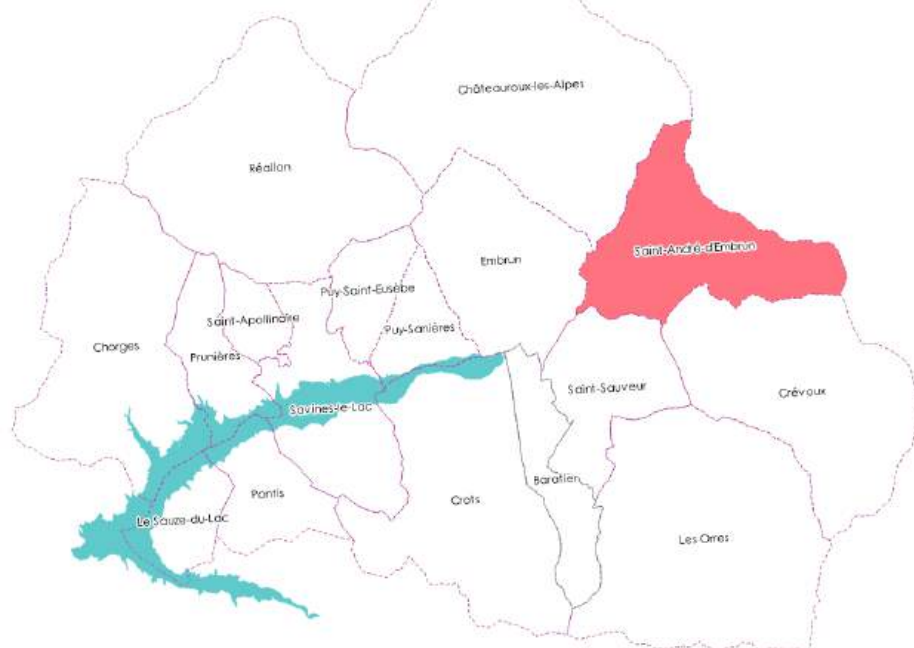
Été : ?

Les saisonniers de la régie des remontées mécaniques de la Station de Réallon, sont majoritairement des locaux entre Gap et Embrun. 5% des saisonniers viennent de plus loin et ont trouvé un appartement par le biais d'agences. Prix beaucoup plus bas que dans la vallée Savines/Embrun.

Il arrive que les saisonniers non-véhiculés doivent s'organiser en covoiturage ce qui n'est pas toujours facile car ils ont des horaires différents.

La plupart sont des pluriactifs car leurs activités sont « mortes » pendant l'hiver (eg : agricultures, gîtes...)

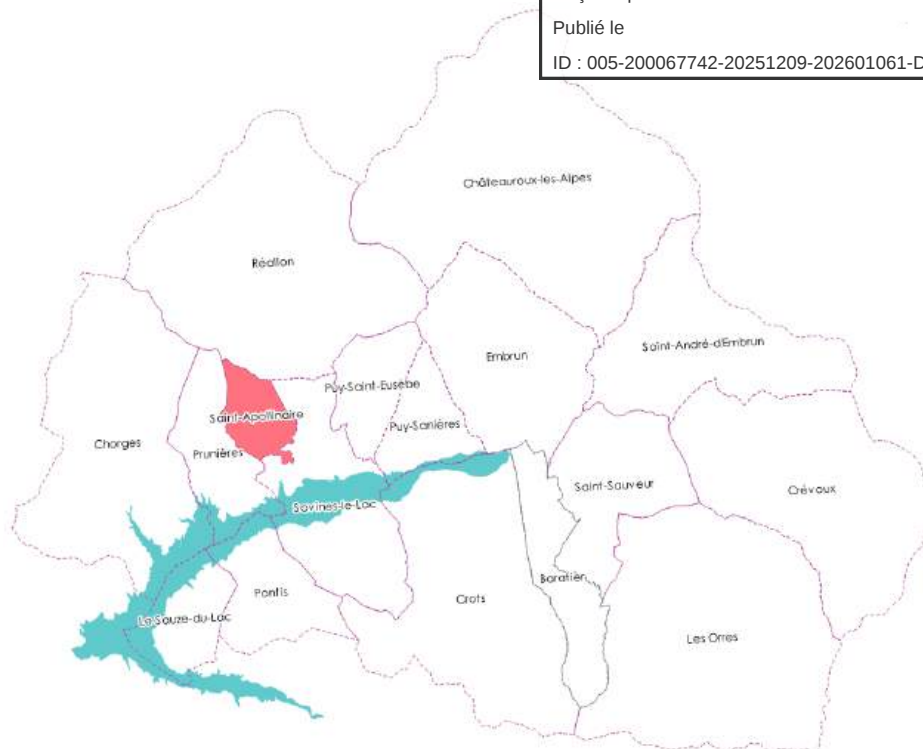
La commune de Réallon possède deux appartements dans lesquels « un couple » peut y vivre. Il n'est actuellement pas occupé.



	Nombre de saisonniers	Propose un hébergement pour les saisonniers ?	Question du logement, un frein pour le recrutement ?	Remarques
Camping Mont Orel	0			
Camping la place	0			

Liste des non-répondants

- Bureau Montagne de l'Eyssina
- Julien Martini
- La p'tite grande ferme



	Nombre de saisonniers	Propose un hébergement pour les saisonniers ?	Question du logement, un frein pour le recrutement ?	Remarques
Camping Campeole	3	La directrice, qui est saisonnière, a un logement de fonction. Le second employé alterne entre son propre logement à côté de Gap et un mobile-home ou une tente sur le site.	Pas pour le moment mais il est vrai que des candidatures ont déjà été refusées car il n'y avait pas de logement garanti.	

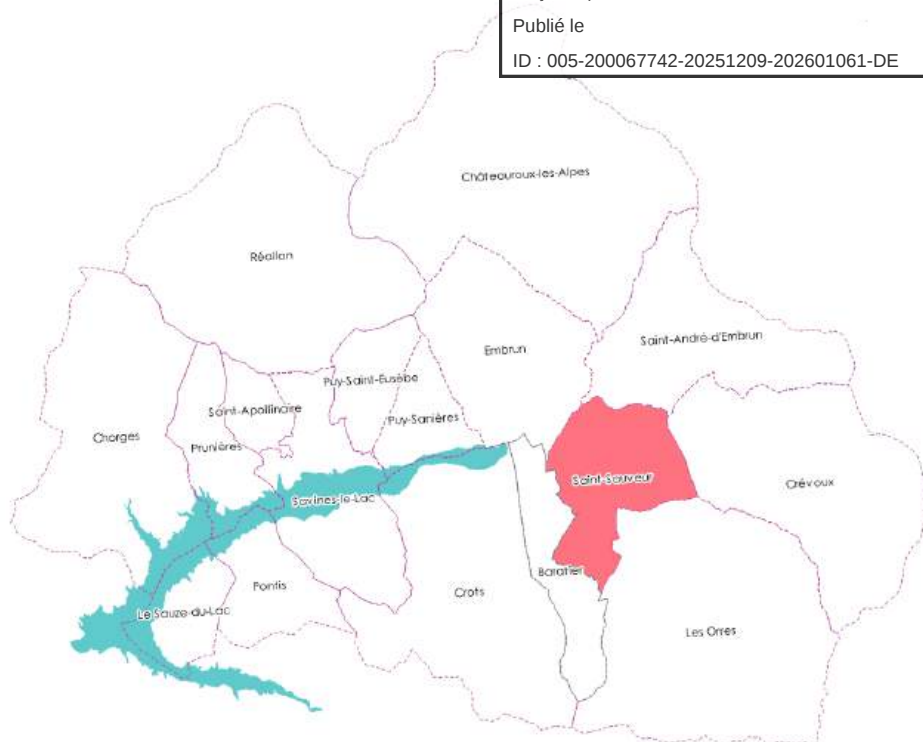
Liste des non-répondants

- Bistrot Saint-André

Saint Sauveur

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
 Reçu en préfecture le 06/01/2026
 Publié le
 ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

2 établissements susceptibles d'embaucher des travailleurs saisonniers ont été recensés sur la commune de Saint-Sauveur. Il s'agit donc de la 13ème commune en termes de nombre d'établissements susceptibles d'embaucher des saisonniers.



	Nombre de saisonniers	Propose un hébergement pour les saisonniers ?	Question du logement, un frein pour le recrutement ?	Remarques
Camping les Esparons	1 saisonnier travaillant dans cet établissement depuis plus de 3 ans.	Non, il habite au plan d'eau et vient à pieds ou en covoiturage.	Non	RAS
Restaurant Les Manins	Non			

Savines-le-Lac

Envoyé en préfecture le 06/01/2026

Reçu en préfecture le 06/01/2026

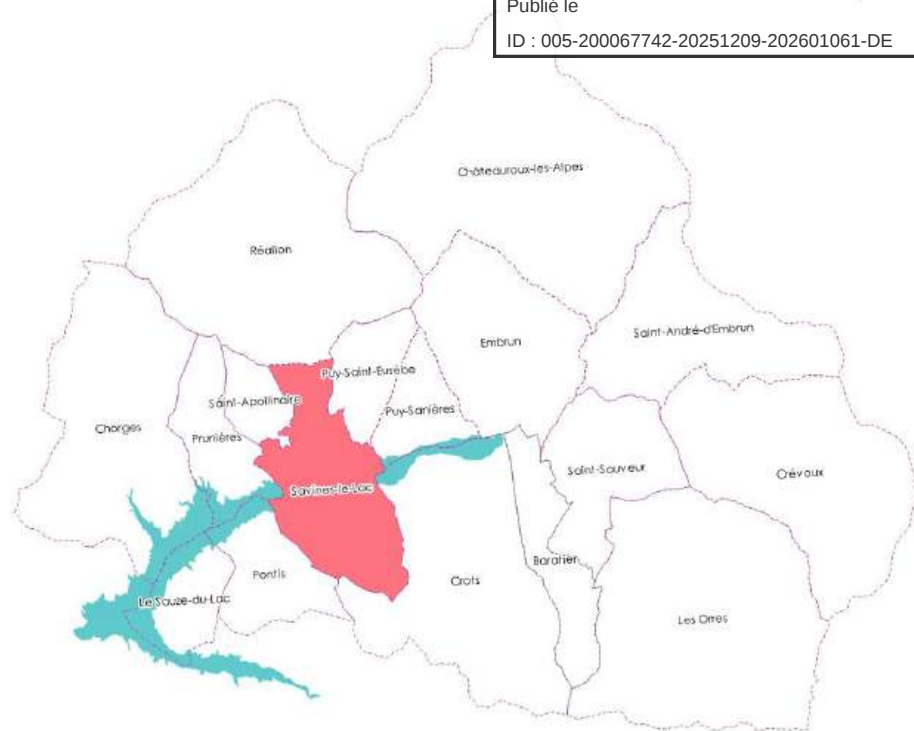
Publié le

ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

24 établissements susceptibles d'embaucher des travailleurs saisonniers ont été recensés sur la commune de Savines-le-Lac. Il s'agit donc de la 3ème commune en termes de nombre d'établissements susceptibles d'embaucher des saisonniers.

66% des établissements présents sur la commune de Savines-le-Lac ont répondu à notre enquête. La majorité des établissements répondants n'ont actuellement pas de besoin de logement pour leurs travailleurs saisonniers car :

- Les saisonniers sont des locaux (pluriactifs dits "saisonniers permanents" ou étudiants revenant chez leur parents l'été)
- Les saisonniers sont hébergés sur le site.



Cependant, un certain nombre de remarques ont été faite que ce soit par les employeurs rencontrant des difficultés ou non.

	Nombre de saisonniers	Propose un hébergement pour les saisonniers ?	Question du logement, un frein pour le recrutement ?	Remarques
Camping Le Grand Morgon	35	Oui	Non	Il faudrait plus de transports
Camping/Hôtel Les Sources	2	Prêt d'un bout de terrain pour mettre le camping-car ; Il n'existe pas de structure pour loger le personnel, ça n'a pas été prévu à la construction de l'hôtel il y a 50 ans.	Oui	Nous aimerions connaître les possibilités de logement pour les travailleurs saisonniers PROCHE de Savines le Lac
GCU	Non car c'est un camping autogéré par les vacanciers			
CCAS	30-40	Oui dans toute sorte d'hébergement : studio, terrain pour camping-car.	Non	Certains de nos saisonniers souhaiteraient des navettes les emmenant sur le centre de Savines-le-Lac ou Embrun car ils se sentent un peu isolé.
VTF LE PIGNEROUX	25	Oui, studio ou T2/3	Non	RAS
Hôtel Les Chaumettes	1	Non car elle est originaire d'Embrun	Non	RAS
Hôtel Les Flots Bleus/Restaurant le 360	7	Non car nous n'avons pas les moyens de soit condamner des	Oui	Créer des structures dédiées au logement des saisonniers dans la

		chambres dans notre établissement ou d'acheter des appartements pour loger nos saisonniers. Ces derniers se débrouillent donc pour se mettre en colocation dans des petits appartements aux loyers relativement élevés.		restauration, la plupart mangent au sein de l'établissement, il s'agirait donc juste de mettre une chambre et une salle de bain.
Chez Barulo	10	Oui, une partie dans des petits studios nous appartenant et dédiés à cet effet.	Non	Logement en chambre individuelle à loyer bas dans logement commun ou petit studio à loyer modéré
Le Relais Fleuri	14	Oui	Oui	Mettre en place un Foyer saisonnier comme en station
La chaise Longue	7	Non, nous n'en avons pas les moyens.	Un de nos saisonniers n'avait pas de logement jusqu'à fin juin.	Des logements à loyer modérés.
L'Ancre Bleue	4	Non, cela nous coûte trop cher.	Oui	Que chaque commune propose des logements saisonniers...ou à défaut des tarifs très intéressants dans les campings
La Carline	5	Non, cela nous coûte trop cher. Nos saisonniers se logent donc en Tente/ Mobile-Home en camping.	Non, ils arrivent tous à se débrouiller pour l'instant, bien que selon les conditions météorologiques, leur situation soit parfois un peu compliquée.	Construction de logements uniquement dédiés au personnel saisonnier, avec un prix correct.
SARL Albatros (Proxi)	2	Non	Non	Je ne me suis pas posé la question car j'embauche prioritairement des personnes demandeurs d'emploi de la commune ou qui reviennent d'une année sur l'autre tant que leurs études ne sont pas finies
Snack Le Chalet	1	Non	Non	RAS
Camping Le Grand Large	5	Non	Non	C'est un camping municipal, il y a donc une volonté d'embaucher des locaux.
Sud Escapades	5	Non, Nos saisonniers se logent par leurs propres moyens. Ils sont de la région.	Non	RAS

Superette snack CGU	2	Oui	Non
---------------------	---	-----	-----

Envoyé en préfecture le 06/01/2026

Reçu en préfecture le 06/01/2026

Publié le

ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Liste des non-répondants

- Le resto rond
- La combe d'or
- La cassolette
- Le Provence
- Camping Les Eygoires
- Hôtel Eden Lac
- Aqua détente
- Gliss Cool
- Savini Bulles
- Sports Loisirs Savines

OBJECTIFS ET PLAN D'ACTION

Objectifs

Suite à l'enquête menée lors de la saison d'Hiver et d'Été 2018, il apparaît que **70% des travailleurs saisonniers sont logés durablement** sur le territoire et peuvent être qualifiés de **locaux pluriactifs**. D'autre part, **30% des employeurs proposent une solution de logement pour leurs salariés et 11% d'entre indique que le logement représente un frein au recrutement**.

- Nous pouvons conclure que le logement des travailleurs saisonniers sur le territoire de Serre-Ponçon ne constitue pas une problématique urgente puisque grâce aux réponses venant notamment des employeurs nous avons estimé à moins de 10% des travailleurs saisonniers ayant un besoin de logement saisonnier.

Au vu d'un pourcentage en besoin relativement faible mais d'une possibilité de renouveler le recrutement des employeurs présents sur le territoire, il n'est pas nécessaire de créer des logements, mais **d'utiliser des infrastructures ou logements déjà existants**. Il apparaît surtout primordial de **mieux communiquer sur les réponses existantes** qui, au-delà de la problématique du logement, pourraient apporter un **accompagnement global aux travailleurs saisonniers**, qu'ils soient pluriactifs locaux ou mobiles.

Les objectifs poursuivis en matière de logement des travailleurs saisonniers sont :

- Améliorer la communication sur l'offre de logements aux travailleurs saisonniers
- Mieux faire connaître les dispositifs existants aux travailleurs saisonniers
- Former les interlocuteurs des MSAP à mieux orienter les travailleurs saisonniers
- Faciliter la mise en relation des travailleurs saisonniers et des bailleurs privés
- Faciliter la mobilité des travailleurs saisonniers

Par ailleurs, les travailleurs saisonniers mobiles sont de potentiels travailleurs pluri actifs locaux s'ils trouvent un intérêt à s'installer durablement sur le territoire. Il y a une réelle opportunité à attirer de nouveaux résidents permanents qui pourront enrichir le territoire de leurs compétences et alimenter sa dynamique démographique.

Plan d'action

Créer un petit fascicule "pratique" à distribuer aux saisonniers à leur arrivée.

Il s'agirait de distribuer un fascicule afin d'orienter les saisonniers présents sur Serre-Ponçon sur tous les dispositifs pouvant les accompagner au quotidien :

- L'emploi : le livret pourrait recenser les adresses principales concernant la recherche d'emploi telles que :
 - **Maison de Services Au Public d'Embrun/ Maison « France Service »** : Place Dongois 05200 Embrun. Tel : 04.92.22.27.60
 - **Antenne MSAP de Savines-le-Lac** : Place de l'Église, 05160 Savines le Lac. Tel : 04.92.20.52.82
 - **Antenne MSAP Chorges** : Rue des écoles, 05230 Chorges,
 - **Mission Jeunes 05** - Place Dongois - 05000 EMBRUN
 - **Agence Pôle Emploi Gap** : 26 boulevard Georges Pompidou 0500 Gap



- Logement :
 - Logement Social : **Groupe I3F**, avenue Charles de Gaulle, 05200 Embrun. Tel : 04.92.20.99.34
 - Bâtiment des Saisonniers des Orres : Contacter Groupe I3F
 - Tarifs saisonniers dans les campings
- Transport
 - **05 Voyageurs** : Plan du Réseau disponible sur le site : <https://www.05voyageurs.com/>
 - **Lignes Express Régionales** : <https://www.info-ler.fr/index.php>
 - **Navettes de la ville d'Embrun** :
- Santé
 - Maison de santé
 - Permanences de la CPAM à la maison de service au public/maison « France Service »
- Culture
 - Contact OTI
 - Groupe Facebook « Saisonniers des Orres »
 - Groupe Facebook « Saisonniers Été Serre-Ponçon »

Il pourrait être demandé à tous les employeurs du territoire de joindre ce fascicule avec chaque contrat de travail.

Proposer un lien entre la MSAP et « action logement » pour mieux communiquer sur les dispositifs locapass et visale

Former les agents des maisons de services au public/ maison « France Service » sur les dispositifs proposés par « Action logement » comme le locapass ou visale qui peuvent faciliter l'accès des travailleurs saisonniers à des logements dans le parc privé. Dans la continuité, un lien particulier sera créé avec les agents des MSAP et action logement afin de se maintenir informé sur les dispositifs.

Développer les solutions pour améliorer la mobilité

A plusieurs reprises, employeurs et saisonniers ont mentionné le fait que leur lieu de travail ou de résidence n'étaient pas correctement desservis par les transports en commun. Ceci est un problème lorsque les saisonniers ne sont pas véhiculés. Les communes concernées étant Savines-le-Lac (notamment la partie avoisinant Pontis), Le Sauze-du-Lac et Chorges (sur la baie Saint-Michel et la Baie de Chanteloube).

Il est en projet de construire une aire de co voiturage à Savines-le-Lac permettant de faciliter le lien vers les villes de Pontis et du Sauze-du-lac.

Mobilisation de logements du parc privé, notamment par la mise en place d'un système d'intermédiation locative sociale

Comme il était précisé dans la première partie de ce diagnostic, le territoire de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon est caractérisé par l'importance de résidences secondaires et logements vacants. L'objectif serait de d'améliorer l'accès des saisonniers à ces résidences potentiellement vides en saison, de sensibiliser les propriétaires mais également les employeurs à cette possibilité de location.

Les communes peuvent également proposer des logements initialement de fonction mais restant parfois inoccupés.

L'association SOLIHA est aujourd'hui habilitée à exercer des activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale. Un partenariat avec SOLIHA pourrait être envisagé pour la mise en œuvre d'une action visant la mobilisation de logements du parc privé, notamment par la mise en place d'un système d'intermédiation locative sociale.

L'internat du lycée Honoré Romane

Suite à une rencontre le 22 mai 2018 avec Monsieur MELUL, Gestionnaire Comptable du Lycée/Collège Honoré Romane, ce dernier a exprimé son soutien à un potentiel projet d'ouverture d'une partie de l'internat du Lycée

l'été afin d'héberger les saisonniers entre le 1er juillet et 31 août. Cette ouverture doit être "rentable" : elle ne peut pas durer que quelques jours mais minimum deux semaines et pour au moins une quinzaine de saisonniers.

Description de l'internat :

212 places. L'entrée est isolée du reste des bâtiments scolaires.

Il y a plusieurs étages. Chaque chambre peut héberger entre une et quatre personnes.

Il y a un réfectoire, mais il est fermé. Il est cependant possible de l'ouvrir, à la charge de l'organisme responsable du projet. (cf. organisation)

Une autre possibilité est d'aménager un coin pièce à vivre dans une des chambres et ce, toujours à la charge de l'organisme.

Il y a les chambres côté sud qui sont plus larges mais moins privatives avec une jolie vue sur Embrun.

Il y a ensuite les chambres côté nord qui sont plus étroites avec une vue moins attrayante mais beaucoup plus privatives car fait l'effet de deux chambres séparées par le coin eau.

Dans les deux cas, on trouve dans les chambres un bureau par personne et quatre placards en tout.

L'annexe de l'internat est déjà louée tous les étés à des gendarmes et maître-nageur.

Pendant l'année, le tarif de la chambre par nuitée dépend de la personne (personnel, lycéen...) mais varie entre 5,20€ et 7,30€.

Tarifs

Dans le cas d'une location mensuelle, par exemple sur le mois de juillet, le loyer oscillerait entre 161,20euros et 226,30euros.

Ce tarif est décidé par la Région (tout comme l'acceptation de la location de l'internat à des saisonniers) puisque c'est elle qui gère les lycées.

Organisation

L'idée serait de déléguer toute la gestion de cet accord à un tiers ce qui inclut : le nettoyage, la surveillance, et éventuellement la restauration. Suivant ce qui a été fait ailleurs, ce tiers peut être : une instance publique (la communauté de communes par exemple) ou une association.

Dans le cas d'un accord entre le lycée et un organisme tiers pour ce projet, la procédure serait la suivante :

- a. Trouver un tiers
- b. Faire passer l'accord en conseil d'administration du lycée
- c. Faire passer l'accord à la région

Il s'agit d'une procédure relativement longue qui doit être organisée en amont de la saison.

ANNEXES

- Annexe 1 : questionnaire diffusé à destination des travailleurs saisonniers
- Annexe 2 : questionnaire diffusé à destination des employeurs

Conditions de vie des saisonniers dans la Comcom de Serre-Ponçon

Saisonniers, saisonnières,

La communauté de communes de Serre-Ponçon mène une enquête afin de mieux connaître vos conditions de vie, et plus particulièrement votre situation et vos besoins en termes de logement. Nous vous remercions de prendre un instant pour renseigner le formulaire ci-dessous (moins de 10 minutes).

Ce questionnaire est anonyme, à moins que vous ne souhaitiez être recontacté pour nous en dire plus...

***Obligatoire**

1. Je suis...

Une seule réponse possible.

- ☐ Travailleur saisonnier en station de montagne (Crévoux, Les Orres, Réallon) *Passez à la question 2.*
- ☐ Travailleur saisonnier dans la vallée de Serre-Ponçon *Passez à la question 39.*
- ☐ Gérant d'une entreprise employant des travailleurs saisonniers *Passez à la question 40.*

Travailleurs saisonniers en station

A propos de vous...

2. Sexe *

Une seule réponse possible.

- ☐ Homme
- ☐ Femme

3. Age *

Une seule réponse possible.

- ☐ Moins de 25 ans
- ☐ Entre 25 et 45 ans
- ☐ Plus de 45 ans
- ☐ Autre : _____

4. Situation maritale *

Une seule réponse possible.

- ☐ En couple sans enfants à charge
- ☐ Célibataire
- ☐ En couple avec enfants à charge
- ☐ Autre : _____

Votre travail

5. Dans quelle station travaillez-vous ?*Une seule réponse possible.*

- ☐ Crévoux
- ☐ Les Orres
- ☐ Réallon

6. Vous travaillez en station : **Une seule réponse possible.*

- ☐ Toute l'année
- ☐ En hiver uniquement
- ☐ En été uniquement
- ☐ En hiver et en été

7. Depuis combien de temps ? *

En année calendaires

Une seule réponse possible.

- ☐ C'est ma première saison
- ☐ 1 à 4 ans
- ☐ 4 à 8 ans
- ☐ 8 ans et plus

8. Dans quel secteur travaillez-vous en saison ? **Plusieurs réponses possibles.*

- ☐ Domaine skiable / remontées mécaniques
- ☐ Restauration
- ☐ Hébergement, agences de location, résidences de tourisme ou assimilé
- ☐ Ecoles de ski (ou encadrant d'un autre sport de montagne)
- ☐ Services communaux
- ☐ Commerces
- ☐ Autre commerce
- ☐ Office de tourisme
- ☐ Autre : _____

Votre quotidien

9. Comment évaluez-vous la facilité de vos achats quotidiens (alimentation...) au cours de votre saison ? **Une seule réponse possible.*

- ☐ Pas du tout satisfaisant
- ☐ Peu satisfaisant
- ☐ Plutôt satisfaisant
- ☐ Très satisfaisant
- ☐ Ne se prononce pas

10. Comment évaluez-vous l'accès aux soins au cours de votre saison ?*Une seule réponse possible.*

- ☐ Pas du tout satisfaisant
- ☐ Peu satisfaisant
- ☐ Plutôt Satisfaisant
- ☐ Très satisfaisant
- ☐ Ne se prononce pas

11. Si vous avez des enfants, comment en organisez-vous la garde ?

Vos transports

12. Quel est votre temps de trajet domicile-travail ? **Une seule réponse possible.*

- ☐ moins de 5 minutes
- ☐ 5 à 15 minutes
- ☐ 15 à 30 minutes
- ☐ Plus de 30 minutes

13. Quel mode de transport utilisez-vous **Plusieurs réponses possibles.*

- ☐ Voiture seul
- ☐ Voiture en covoiturage (organisé à l'avance)
- ☐ En auto-stop
- ☐ Transport en commun
- ☐ A pied
- ☐ Autre : _____

14. Exprimez-vous librement sur ces sujets

Votre logement

15. Dans quelle commune-département se trouve votre adresse principale ? *

Exemple : Embrun - 05

16. En saison, avez-vous recours à un logement saisonnier ? **Une seule réponse possible.*☐Oui. *Passez à la question 17.*☐Non, je vis toute l'année dans le même logement *Passez à la question 24.*☐Autre :

Votre logement saisonnier

17. Dans quelle commune-département est votre adresse saisonnière ? *

Votre recherche de logement

18. Vous avez effectué votre recherche... **Une seule réponse possible.*☐

Sur place

☐

A distance

☐Autre :

19. Avez-vous demandé de l'aide... **Plusieurs réponses possibles.*☐

A votre employeur

☐

A votre famille ou à vos amis

☐

A la mairie

☐

A l'office de tourisme

☐Autre :

20. Quels étaient vos principaux critères de choix (2 maximum) **Plusieurs réponses possibles.*☐

Le prix

☐

La distance par rapport au travail

☐

Le confort, la décoration

☐

La taille du logement

☐Autre :

21. Trouver un logement vous a paru...*Une seule réponse possible.*

	1	2	3	4	5	
Très facile	☐	☐	☐	☐	☐	Très difficile

22. Par rapport à ailleurs, trouver un logement dans votre station vous paraît : **Une seule réponse possible.*

- ☐ Plus facile
- ☐ Plus difficile
- ☐ Je ne sais pas

23. Des précisions à apporter ?

Vos conditions de logement**24. Vous habitez... ****Une seule réponse possible.*

- ☐ Seul
- ☐ En collocation
- ☐ En couple sans enfants
- ☐ En couple avec enfants
- ☐ Chez un proche
- ☐ Autre : _____

25. Un animal ?*Sous entendu : un animal qui susceptible d'orienter votre recherche de logement...**Une seule réponse possible.*

- ☐ Oui
- ☐ Non

26. Vous compris, combien de personnes habitent votre logement ? **Si vous vivez seul, marquez : 1 . etc.*

27. Si vous le souhaitez, vous pouvez commenter vos réponses :

Est-ce un choix volontaire ou une contrainte ? Quels sont les avantages, les inconvénients...

Votre logement...

28. Vous habitez un logement... **Une seule réponse possible.*

- ☐ En tant que locataire
- ☐ En tant que propriétaire
- ☐ Fourni à titre gratuit par des proches
- ☐ Fourni par votre employeur
- ☐ Autre : _____

29. Quel type de logement ? **Une seule réponse possible.*

- ☐ Appartement studio
- ☐ Appartement T2
- ☐ Appartement T3 et +
- ☐ Chalet/maison individuel/le
- ☐ Un camping car / camion aménagé
- ☐ Autre : _____

30. Etes vous satisfait de l'état général et du confort de votre logement ? **Une seule réponse possible.*

	1	2	3	4	5	
Pas du tout satisfait	☐	☐	☐	☐	☐	Très satisfait

31. Pourquoi ?

Trop petit ? trop cher ? Mal isolé ? Vétuste ? etc. Ou tout l'inverse ?

Parlons finances...

32. Quel est le montant de votre loyer (hors charges) ?

33. Cela représente... *

Merci de compter les pourboires et autres compléments de rémunération pour cette question.
Une seule réponse possible.

- ☐ Moins du tiers de votre salaire
- ☐ Entre un tiers et la moitié de votre salaire
- ☐ Plus de la moitié de votre salaire

34. Et les charges ?

35. Percevez-vous des aides au logement (APL...) *

Une seule réponse possible.

- ☐ Oui
- ☐ Non

36. Percevez-vous d'autres aides (prestations familiales...) *

Une seule réponse possible.

- ☐ Oui
- ☐ Non

Pour conclure...

37. Exprimez-vous librement !

Avez-vous des précisions, des compléments, des remarques, des attentes ? Dites-nous tout...

38. Envie de nous en dire plus ? Laissez-nous vos coordonnées ci-dessous :

Arrêtez de remplir ce formulaire.

Travailleurs saisonniers de la vallée de Serre Ponçon

Cette enquête n'est pas encore disponible.

Envoyé en préfecture le 06/01/2026

Reçu en préfecture le 06/01/2026

Publié le

ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

39. Indiquez votre adresse mail afin d'être prévenu lorsque l'enquête sera ouverte.

Arrêtez de remplir ce formulaire.

Gérants d'une activité embauchant des travailleurs saisonniers

Cette enquête n'est pas encore disponible.

40. Indiquez votre adresse mail afin d'être prévenu lorsque l'enquête sera ouverte.

Fourni par



Questionnaire employeur

En vue de la signature de la Convention sur le Logement des Travailleurs Saisonniers, la Communauté de Communes de Serre Ponçon réalise un diagnostic sur les besoins en logement des travailleurs saisonniers sur le territoire. Ce questionnaire est destiné aux employeurs des travailleurs saisonniers.

1. Identification de votre établissement

Nom de l'établissement enquêté :

Adresse :

Tel :

Statut de l'établissement :

@ :

Nom du contact au sein de votre établissement :

2. Secteur d'activité

Q1. Quel est le secteur d'activité lié au tourisme de votre établissement ? (Plusieurs réponses possibles)

- ☐ Hôtellerie ☐ Restauration ☐ Remontées mécaniques
☐ Activités de loisirs et sportives ☐ Transports
☐ Services ☐ Commerces ☐ Autre :

Q2. A quelle(s) période(s), exercez-vous cette activité ?

Toute l'année	Oui ☐	Non ☐
Saison estivale	Oui ☐	Non ☐
Saison hiver	Oui ☐	Non ☐

3. Vos recrutements saisonniers

Q3. Quel est le nombre de salariés dans votre établissement lors de la saison estivale 2018 ?

- ☐ Nombre total de saisonniers
☐ Nombre total de salariés hors saisonniers

Q4. Quelle est l'origine géographique des salariés saisonniers recrutés ? (Veuillez indiquer les deux cas les plus fréquents)

- ☐ Dans la commune ou à proximité (moins de 10km)
☐ À petite distance (10 à 20km)
☐ À moyenne distance (20 à 50km)
☐ À grande distance (supérieur à 50km)

Q5. De manière générale quel est le statut principal des salariés saisonniers recrutés ? (Veuillez indiquer les trois cas les plus fréquents)

- | | | |
|---|--|--------------------------------------|
| ☐ Demandeur d'emploi | ☐ Travailleur indépendant | ☐ Étudiant(e) |
| ☐ Au foyer | ☐ Salarié(e) | ☐ Intérimaire |
| ☐ Autre (à préciser) : | | |

Q6. Arrivez-vous à fidéliser votre personnel saisonnier ?

- ☐ Oui ☐ Non (Veuillez vous rendre à la Q7)

Si oui, nombre de travailleurs saisonniers fidélisés (au moins depuis 3 saisons) :

Si oui, par quels moyens les fidélisez-vous (plusieurs réponses possibles) :

- ☐ Salaire ☐ Formation ☐ Logement assuré
☐ Reconduction d'un CDD saisonnier d'une saison à l'autre
☐ Annualisation
☐ Autre (à préciser):.....

Q7. Avez-vous eu des difficultés à recruter votre personnel saisonnier ?

- ☐ Oui ☐ Non (Veuillez vous rendre à la Q8)

Si oui, à quelles difficultés sont-elles liées ?	Oui	Non
⇒ De logement	☐	☐
⇒ De qualification	☐	☐
⇒ D'expérience	☐	☐
⇒ D'autonomie	☐	☐
⇒ De motivation	☐	☐
⇒ De mobilité	☐	☐
⇒ Autre (à préciser) :		

4. Le logement des saisonniers

Q8. Proposez-vous un hébergement pour vos saisonniers ? ☐ Oui ☐ Non

Si non, veuillez vous rendre à la question n°10

Si oui, combien logez-vous de saisonniers ?

- ☐ L'ensemble de vos saisonniers ☐ Une partie de vos saisonniers

Q9. Quelles sont les conditions de logement ou d'hébergement de vos saisonniers ?

- ☐ Pas de conditions ☐ Avec un loyer d'un montant de :
☐ Autre (à préciser) :

Q10. Pour quelles raisons ne logez-vous pas vos travailleurs saisonniers ? *(Si vous logez votre personnel, veuillez vous rendre à la Q16)*

.....

.....

.....

.....

Q11. Si vous ne logez pas votre personnel saisonnier, quels sont les modes d'hébergement de votre personnel saisonnier ? *(plusieurs réponses possibles)*

- | | | |
|--|---|---|
| ☐ Appartement studio | ☐ Appartement T2 | ☐ Chalet/maison individuelle |
| ☐ Appartement T3 et+ | ☐ Dortoirs | ☐ Chambre d'hôtel |
| ☐ Un camping/car camion aménagé | ☐ Chambre d'hôtel | |
| ☐ Tente/ Mobile-Home en camping | | |
| ☐ Ne sais pas | ☐ Aucun – en recherche de logement | |
| ☐ Autre : | | |

Q12. Où ces logements se situent-t-il ?

- ☐ Sur la commune où se situe votre établissement
- ☐ Commune à proximité (moins de 10km)
- ☐ Autre commune (plus de 10km)

Q13. Si vous ne logez pas votre personnel saisonnier, en cas de besoin, quelles sont les aides que vous proposez pour répondre au besoin en logements de vos saisonniers ?

- ☐ Ne propose pas d'aide particulière
- ☐ Verse une indemnité forfaitaire de logement aux salariés saisonniers s'élevant à :
- ☐ Assure une participation financière au loyer s'élevant à :
- ☐ Verse le dépôt de garantie (la caution) à la place du saisonnier
- ☐ Réserve des places pour les saisonniers dans des résidences de tourisme en versant en début de saison un droit de réservation pour des logements locatifs dédiés uniquement aux travailleurs saisonniers
- ☐ Dirige le saisonnier vers un Centre Communal d'Action ou une association qui sous-loue des logements pour les travailleurs saisonniers
- ☐ Dirige le saisonnier vers un autre organisme pouvant l'aider
- Nom de l'organisme :

Q14. Ces solutions de logement des travailleurs saisonniers vous semblent-elles satisfaisantes ?

- | | | |
|---|---|---|
| ☐ Très satisfaisantes | ☐ Satisfaisantes | ☐ Peu satisfaisantes |
| ☐ Pas du tout satisfaisantes | ☐ Ne sais pas | |

Q15. Si non-satisfaisantes, pourquoi ? *(Plusieurs réponses possibles)*

- | | |
|--|---|
| ☐ L'offre insuffisante | ☐ Le coût pour l'entreprise |
| ☐ Le coût pour le travailleur saisonnier | ☐ La sur-occupation des logements |
| ☐ La sur-occupation des logements | ☐ La qualité et le confort des logements |
| ☐ L'éloignement du lieu de travail | ☐ La non pérennité des solutions d'une |
| ☐ La non pérennité des solutions d'une saison à l'autre | ☐ Autre : |
-

Q16. Proposez-vous des services de transports à vos salariés ?

- ☐ Oui
- ☐ Non (*Veuillez vous rendre à la question n°17*)
- ☐ Prise en charge des frais de transports en commun
- ☐ Prêt de véhicule
- ☐ Prêt de vélo

Q17. Quelles seraient pour vous les solutions, les mesures ou les dispositions à mettre en place pour faire face à l’avenir aux besoins en logement des travailleurs saisonniers ?